FO

SMIC ET POUVOIR D'ACHAT

ACTES DU COLLOQUE

Novembre 2014

SMIC

Colloque organisé par le secteur Conventions Collectives et le secteur Économie

REGARDS PLURIDISCIPLINAIRES SUR LE SMIC ET LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS EN FRANCE

Ce colloque a été organisé à la Confédération FORCE OUVRIÈRE
le 24 novembre 2014,
à l'initiative du Secteur Conventions collectives avec le concours
du secteur Économique et du secrétariat Général

La journée a été animée par Monsieur Laurent Mauduit,
Écrivain et journaliste, Cofondateur de MÉDIAPART.

Remerciements

La Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE tient à remercier l'ensemble des intervenants des tables rondes pour leurs contributions et échanges de qualité :

- M. François REBSAMEN, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ;
- M. Laurent MAUDUIT pour son animation professionnelle et dynamique ;
- Mme C. LAGARENNE et M. F. TOUTLEMONDE (DARES) pour leur éclairage statistique précieux ;
- le secteur Conventions collectives, le secteur Économie et le Secrétariat Général de la Confédération FORCE OUVRIERE ;

pour leur contribution active au colloque.

SOMMAIRE

Ouverture du colloque 5
par Marie-Alice MEDEUF ANDRIEU, Secrétaire Confédérale FO

Propos introductif 7
par Laurent Mauduit écrivain et journaliste, cofondateur de mediapart

Panorama des statistiques disponibles sur les éventails de salaires et l'évolution du SMIC 9
par Fabien TOUTLEMONDE, adjoint au chef du département des Salaires et des Conventions salariales groupe – Organisation du travail DARES

Première Table ronde : « Quels fondements et rôles économiques pour le SMIC ? » 19
Participants :
Philippe ASKENAZY, Économiste, Chercheur au CNRS
Michel HUSSON, Chercheur associé à l'IRES
Henri STERDYNIAK, Économiste à l'OFCE

Clôture de la Première Table ronde 41
par Pascal PAVAGEAU, Secrétaire Confédéral FO

Seconde Table ronde : « Quelles dimensions sociales pour le SMIC ? Quel impact du SMIC dans la fonction publique ? » 47
Participants :
Jean-Pierre LE CROM, Directeur de Recherche au CNRS
Pierre CONCIALDI, Chercheur à l'IRES
Carole MONIOLLE, Maître de Conférences Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Jean-Luc OUTIN, Chargé de recherche au CNRS
Françoise MILEWSKI, Economiste à l'OFCE

Clôture du colloque 73
par Jean-Claude MAILLY, Secrétaire Général FO

Intervention de François REBSAMEN 77
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

OUVERTURE DU COLLOQUE PAR

MARIE-ALICE MEDEUF-ANDRIEU

SECRÉTAIRE CONFÉDÉRALE

OUVERTURE DU COLLOQUE PAR
MARIE-ALICE MEDEUF-ANDRIEU,
SECRÉTAIRE CONFÉDÉRALE

Mesdames, messieurs, à titre liminaire, je voudrais remercier l'ensemble des intervenants qui ont bien voulu prendre sur leur temps pour participer à ce colloque.

À plusieurs titres, la tenue de ce colloque représente un temps fort pour notre organisation. De prime abord, le SMIC concerne un nombre croissant de salariés : 3,1 millions de salariés étaient rémunérés au SMIC au 1er janvier 2013, soit 500 000 de plus qu'en 2012, ce qui est considérable.

Nul n'est besoin de préciser l'attachement de FORCE OUVRIÈRE au SMIC car il assure selon nous la protection des salariés les plus vulnérables et constitue un outil efficace de lutte contre le développement des inégalités salariales.

Cet attachement pour le SMIC nous a conduit, à travers notre groupe de travail sur les salaires, à nous interroger sur le SMIC, son mécanisme, son évolution, son rôle, avec le concours de plusieurs chercheurs, économistes, universitaires, négociateurs de branche, avec des organisations syndicales européennes, (avec nos camarades belges et allemands).

Ces échanges fructueux ont contribué à enrichir nos travaux par une vision encore plus large du pouvoir d'achat des salariés en alliant dimension économique et dimension sociale.

C'est ainsi que notre proposition de réforme des mécanismes de revalorisation du SMIC a enfin porté ses fruits en 2013 par la prise en compte du SBHOE, c'est-à-dire le salaire de base horaire ouvrier/employé.

De même, notre demande concernant la désignation d'un sociologue du travail dans le groupe d'experts sur le SMIC a pu aboutir dans le cadre du renouvellement de ce groupe.

Le SMIC est souvent présenté comme étant un frein à l'emploi. La question mérite d'être débattue à l'heure où certains de nos voisins européens s'engagent dans la voie du salaire minimum.

De toutes parts, les critiques fusent contre le SMIC jugé trop élevé et contre-productif. Dans le même temps, les propositions de réforme visant à créer tantôt un SMIC jeune ou encore un SMIC différencié en fonction de la productivité se multiplient. Dans ce contexte difficile, nous avons souhaité mettre en débat ce sujet sur lequel nous nous sommes beaucoup investis en faisant appel à des spécialistes issus de différentes disciplines.

Nous regrettons cependant l'absence de Gilbert Cette, économiste aussi très connu, car le but est d'entendre les différentes thèses et d'en débattre. Plutôt que des exposés successifs, nous avons préféré la formule des tables rondes, afin d'amener la confrontation des savoirs et l'échange des expériences.

Pour en débattre, nous avons souhaité la présence d'économistes et de sociologues de qualité et, pour animer ces débats, Laurent Mauduit, journaliste à Médiapart, au fait des actualités économiques et sociales, a bien voulu se prêter à l'exercice, en acceptant d'animer ce débat tout au long de la journée.

L'éclairage et les enseignements qui seront apportés au cours de cette journée nourriront, j'en suis convaincue, les réflexions consacrées au SMIC et au pouvoir d'achat des salariés en France.

Je vous remercie de votre présence et en vous souhaitant un bon colloque, de bons débats, fructueux et riches. ■

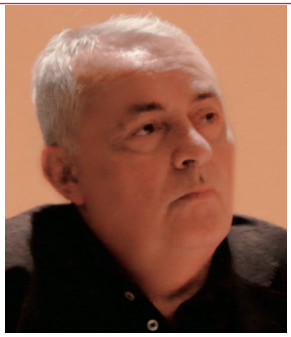

PROPOS INTRODUCTIF PAR
LAURENT MAUDUIT
ÉCRIVAIN et JOURNALISTE, COFONDATEUR DE MEDIAPART

Ordinairement, je n'anime jamais de débats pour des raisons éthiques ou déontologiques, parce que je n'aime pas avoir un lien de dépendance. Là, quand il s'agit d'une confédération syndicale, il en va différemment et aussi différemment parce que je trouve que mon métier de journaliste économique et social, c'est d'abîmer. Beaucoup de journalistes ont été happés par des systèmes de pensée unique et considèrent qu'il n'y a pas de place au débat économique, que tout ce qui relève du choix des hommes est hors débat, que l'économie est un domaine d'initiés spécialisés. Ce n'est pas ma conception. Du coup, j'ai trouvé utile, surtout pour un sujet aussi important que celui-là, de sortir de ce qui est mon métier, qui est de produire des informations, pour animer un débat et surtout un débat pluridisciplinaire avec des économistes, des historiens, des sociologues.

Je suis heureux que la CGT-FO ait eu l'idée de ce débat et je me réjouis de cette participation.

Les choses vont se passer en 3 temps. D'abord, un premier temps, où on va nous présenter les éléments clés du SMIC, statistiques et ensuite, nous aurons deux tables rondes distinctes, l'une sur le débat économique du SMIC : est-ce un frein ou pas à l'emploi ? Et seconde partie cet après-midi, de 14 heures à 16 heures, plutôt sur l'aspect social des choses. Est-ce qu'il joue toujours son effet de filet de protection sociale ou pas et qu'est-ce que le SMIC dit de la pauvreté, de la précarité etc. ?

L'ambition est d'animer un débat, de vous faire réfléchir et donc les orateurs qui viendront à chacune des tables rondes auront du temps pour parler. Je vous propose la règle du jeu suivante, chaque participant aura 20 minutes ou une demi-heure pour présenter sa réflexion sur le SMIC dans son domaine de spécialité, ensuite que chaque participant se confronte, s'interpelle, se critique, qu'on fasse naître un débat et après, le débat aura lieu avec vous dans la salle. On prendra le temps pour que le débat puisse se prolonger.

Premier temps, j'appelle Fabien Toutlemonde de la DARES, qui est le service de recherche du ministère du travail pour qu'il nous présente les éléments clés statistiques du SMIC.

PANORAMA DES STATISTIQUES DISPONIBLES SUR LES ÉVENTAILS DE SALAIRES ET L'ÉVOLUTION DU SMIC

Intervention de
Fabien TOUTLEMONDE
Adjoint au chef du département des Salaires et des Conventions Salariales groupe-Organisation du travail

L'exposé se déroulera en quatre temps : après un rappel de quelques éléments de définition légale, nous verrons dans quels types d'entreprises sont employés les salariés rémunérés au SMIC et dans quels secteurs d'activité ils travaillent. Nous essaierons ensuite de définir qui sont les salariés payés au SMIC au regard des catégories socioprofessionnelles, profils, diplômes, puis nous mettrons l'accent sur les rémunérations des salariés au SMIC pour démontrer qu'un salarié au SMIC peut percevoir une rémunération supérieure au SMIC. Enfin, seront étudiés les éléments qui lient le SMIC à la grille des salaires, à la distribution des salaires et aux éléments liés aux inégalités de salaires.

Eléments de définition légale

Le SMIC, considéré comme un minimum légal, a été créé par la loi du 8 janvier 1970 pour remplacer le SMIG. Aucune personne de plus de 18 ans ne peut être rémunérée au-dessous du salaire horaire correspondant au SMIC. Il couvre la France métropolitaine et les DOM.
Le SMIC était automatiquement revalorisé tous les 1er juillet de chaque année jusqu'au 1er juillet 2009. Depuis le 1er janvier 2010 la revalorisation automatique a lieu au 1er janvier.

Outre cette règle automatique, le SMIC est revalorisé dans deux cas :

– coups de pouce gouvernementaux ;

– Inflation dépassant 2% depuis la dernière revalorisation du SMIC.

La règle de revalorisation automatique consiste à revaloriser le SMIC du montant de l'inflation observée depuis la dernière revalorisation, augmenté de la moitié des gains de pouvoir d'achat du salaire de base des ouvriers.
Exemple : au 1er janvier 2014, on a constaté une inflation annuelle en novembre 2013 de 0,6%. Le pouvoir d'achat du salaire de base des ouvriers et des employés était de 0,9% (1,6% d'augmentation moins l'inflation). On a pris la moitié de ce gain de pouvoir d'achat, c'est-à-dire 0,5 point. Le SMIC a été revalorisé de 1,1%.

Cette règle s'applique sur la base des indicateurs que produit la DARES.

En 2013, les indicateurs de revalorisation du SMIC ont changé. Autrefois, on s'ap-

PANORAMA DES STATISTIQUES DISPONIBLES SUR LES ÉVENTAILS DE SALAIRES ET L'ÉVOLUTION DU SMIC

puyait sur l'indice des prix à la consommation hors tabac des ménages urbains dont le chef est ouvrier[1].

"Aucune personne de plus de 18 ans ne peut être rémunérée au-dessous du salaire horaire correspondant au SMIC ..."

Pour les salaires horaires, on intégrait, avant ce changement, uniquement le salaire horaire de base des ouvriers, mais la structure de l'économie française ayant évolué, il y a aujourd'hui autant d'employés que d'ouvriers concernés par les bas salaires. On a donc construit un indicateur qui concerne à la fois les ouvriers et les employés. Tous les éléments de la rémunération n'entrent pas dans l'assiette du SMIC. Ainsi, on peut être rémunéré au-dessus du SMIC horaire et entrer dans l'assiette du SMIC.

Qu'est-ce qui entre dans le calcul de l'assiette du SMIC ? Le salaire de base, certains compléments de salaire hors prime, les compensations pour réduction d'horaires et indemnités, les pourboires, le remboursement de frais et certaines primes, les primes de rendement individuelles ou collectives, les primes de production ou de productivité, des primes de fin d'année, de vacances, mais certains éléments n'entrent pas dans l'assiette du SMIC.

Le premier élément, c'est la participation à l'intéressement et l'épargne salariale, les heures supplémentaires et complémentaires, les majorations pour heures supplémentaires ou complémentaires.

La majoration pour heures supplémentaires n'entre pas dans le calcul du SMIC. Et un certain nombre de primes ne sont pas non plus prises en compte. Cela va être important parce qu'il y a un certain nombre de salariés qui sont payés sur la base du SMIC, qui bénéficient de la revalorisation automatique au 1er janvier, mais qui gagnent plus qu'un SMIC.

"Un certain nombre de travailleurs ne sont pas couverts par le SMIC ..."

Un certain nombre de travailleurs ne sont pas couverts par le SMIC. Il y a tout d'abord des travailleurs exclus du champ du SMIC : salariés n'ayant pas d'horaires contrôlables. Les VRP qui n'ont pas d'horaire de travail sont exclus du champ du SMIC, tout comme les stagiaires et les personnes handicapées qui sont dans les ESAT[2].

Par ailleurs, il y a des statuts pour lesquels une dérogation au SMIC est autorisée : assistantes maternelles, assistants familiaux, salariés de moins de 18 ans ayant moins de 6 mois de pratique, apprentis, ainsi que certains contrats en alternance.

Concernant les sources statistiques, la DARES rencontre deux types de difficultés pour suivre en statistiques les Smicards.

[2] Établissements et services d'aide par le travail.

PANORAMA DES STATISTIQUES DISPONIBLES SUR LES ÉVENTAILS DE SALAIRES ET L'ÉVOLUTION DU SMIC

– Il faut identifier l'assiette du SMIC parce que certains éléments de la rémunération font que la personne est au SMIC ou non et donc, il faut connaître le détail de la rémunération et peu de sources statistiques permettent de le faire.

– Comme le SMIC est défini sur une base horaire, il faut connaître le volume de travail en heures de la personne. C'est une limitation statistique importante.

Nous disposons de trois sources à travers lesquelles sont faites la plupart des travaux de recherche sur le SMIC.

– La première source est celle qui sert à revaloriser le SMIC de manière automatique tous les ans. Ce sont les enquêtes ACEMO de la DARES. Dans cette enquête, une fois par an, on pose la question aux entreprises : combien de salariés de votre entreprise ont bénéficié de la revalorisation automatique du SMIC, ou du coup de pouce, ou de la revalorisation liée à l'inflation? Là, on peut compter précisément combien de salariés ont bénéficié de la revalorisation. Mais ce n'est qu'une photo. Les choses évoluent en permanence.

– Il y a également des enquêtes menées conjointement par l'INSEE et la DARES, toujours auprès des entreprises. Ce sont les enquêtes ECMOSS sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires où on connaît le détail de la rémunération. Cette enquête cherche à identifier le salaire de base, les différentes primes, les heures supplémentaires et l'épargne salariale. A partir de cette enquête, on arrive à reconstituer à l'intérieur de la rémunération des salariés, ce qui est l'assiette du SMIC et, du coup, on peut comptabiliser les salariés au SMIC, mais aussi savoir qui ils sont, quel est leur profil, où ils travaillent, etc.

– La dernière source, la DADS, fonctionne plus par approximation. On peut compter les salariés au voisinage du SMIC. Sans connaître le détail de leur rémunération, on peut voir ceux qui sont dans un intervalle très proche du SMIC en termes de salaire horaire. Ce n'est pas une enquête mais une source exhaustive permettant de couvrir tous les postes de travail de France. C'est un CERFA que remplissent les entreprises et qui sert à faire leur déclaration auprès des URSSAF.

On part de l'enquête ACEMO, celle qui compte le nombre de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du SMIC au 1er janvier. 10,8% des salariés en ont bénéficié au 1er janvier 2014.

"Il y a eu une période d'augmentation de la proportion de salariés au SMIC lors de la convergence des différents SMIC faisant suite à la réduction du temps de travail instaurée par les lois « Aubry » ..."

Le graphique couvre toutes les tailles d'entreprise et tous les salariés du privé hors agriculture.

PANORAMA DES STATISTIQUES DISPONIBLES SUR LES ÉVENTAILS DE SALAIRES ET L'ÉVOLUTION DU SMIC

Il y a eu une période d'augmentation de la proportion de salariés au SMIC lors de la convergence des différents SMIC faisant suite à la réduction du temps de travail instaurée par les lois «Aubry». Ainsi, entre 2003 et 2005, il y avait plusieurs SMIC. Depuis, on est revenu à un SMIC unique. À partir de là, la proportion de salariés au SMIC a augmenté. C'est lié au fait que, quand le SMIC progresse très vite, les entreprises n'ajustent pas forcément en temps réel les rémunérations de toute la grille des salaires et cela tend à ramasser des salariés qui n'étaient pas au SMIC jusque là et qui sont rattrapés par le SMIC.

Sur le graphique ci-dessous, on met en ordonnée les hausses annuelles du SMIC et en abscisse la proportion de salariés qui ont bénéficié de la revalorisation du SMIC. Plus la hausse annuelle du SMIC est importante, plus la proportion de salariés bénéficiant de la revalorisation est importante. Il y a un lien entre la proportion de salariés au SMIC et le dynamisme du SMIC.

Il y a davantage de salariés au SMIC dans les TPE. Globalement, la proportion de

Proportion de salariés concernés par les relèvements du Smic ou de la GMR parmi les entreprises du secteur concurrentiel (au 1er juillet de 1991 à 20069, au 1er janvier à partir de 2010*)**

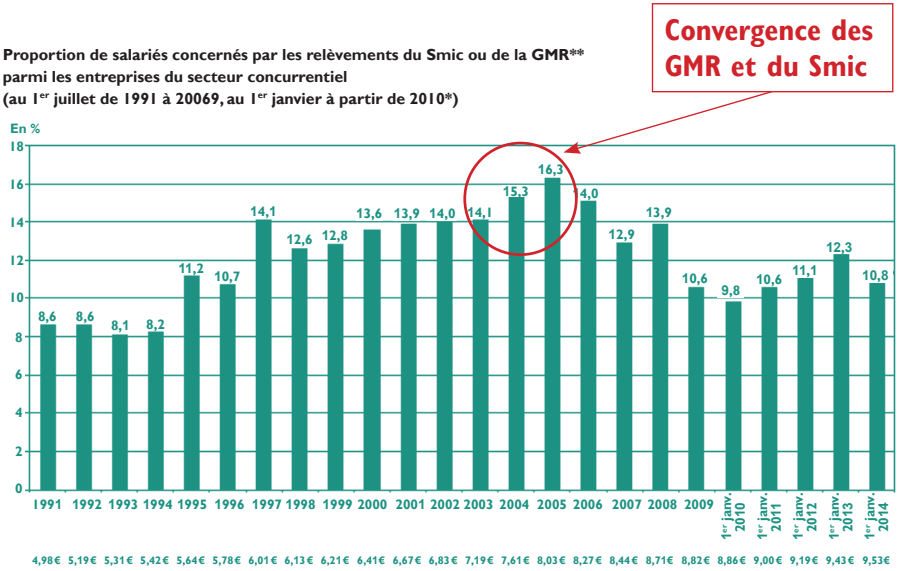

PANORAMA DES STATISTIQUES DISPONIBLES SUR LES ÉVENTAILS DE SALAIRES ET L'ÉVOLUTION DU SMIC

salariés au SMIC bénéficiant de la revalorisation du SMIC diminue quand la taille de l'entreprise augmente[3].

Les secteurs d'activités qui comptent le plus de salariés au SMIC

C'est dans l'hébergement et la restauration qu'il y a le plus de salariés qui ont bénéficié de la dernière revalorisation du SMIC : 34%.

Ensuite, viennent les autres activités de services dans lesquelles il y a l'art, la culture, les spectacles, les sports, les associations. Ces activités concernent beaucoup de secteurs qui ont des bas salaires et emploient pas mal de salariés au SMIC (1 sur 5).

Un salarié sur cinq est payé au SMIC dans le secteur privé de la santé et l'action sociale.

Dans le commerce et la réparation, nombre de salariés sont également payés au SMIC.

Là où il y a le moins de salariés qui ont bénéficié de la revalorisation du SMIC, c'est dans l'énergie, l'information, la communication, la finance, l'assurance, le secteur des eaux et des déchets. Dans ce dernier secteur, il y a une politique pour payer les salariés légèrement au-dessus du SMIC.

Dans le secteur des transports et de l'entreposage, peu de salariés sont payés sur la base du SMIC.

Dans quelle branche professionnelle y a-t-il le plus de salariés au SMIC ?

C'est la branche de la restauration rapide qui compte le plus de smicards : 63% des salariés ont bénéficié de la revalorisation du SMIC. Les succursales de vente au détail d'habillement, prestataires de services du secteur tertiaire, boulangeries pâtisseries artisanales comptent aussi beaucoup de salariés au SMIC.

A l'opposé, les conventions collectives dans lesquelles on compte le moins de salariés au SMIC sont : la métallurgie, l'industrie chimique et pharmaceutique, les banques et l'assurance.

Quels sont les salariés qui sont payés sur la base du SMIC ?

En 2010, les salariés au SMIC étaient essentiellement sans diplôme (18% des sans diplôme contre 2% des salariés du supérieur) et dans d'autres types de contrats que les CDD ou CDI. Plus le contrat est stable, moins les salariés sont payés sur la base du SMIC, et au niveau de la durée du travail, il y a davantage de salariés payés sur la base du SMIC chez les temps partiels que chez les temps complets. C'est chez les ouvriers et employés qu'on compte le plus de salariés payés sur la base du SMIC et, sans surprise, très peu chez les cadres.

Il y a une inégale répartition territoriale des salariés payés sur la base du SMIC. 25% des salariés au SMIC

[3] Dans les entreprises de 1 à 9 salariés, 24,4 % des salariés ont bénéficié de la revalorisation du SMIC. Dans les entreprises de 500 salariés ou plus, moins de 5 % des salariés ont bénéficié de la revalorisation du SMIC.

se trouvent en Ile-de-France. Mais cette région concentre énormément d'emplois. Donc, si on regarde la part des salariés au SMIC à l'intérieur de l'Ile-de-France, ils ne sont que 7%. Ces 7% de salariés payés au SMIC sont à comparer aux 14% dans le sud-ouest et 12% dans le nord. C'est lié au fait que la structure des qualifications est différente d'un territoire à l'autre. En particulier en Ile-de-France, il y a 31% de cadres alors qu'ailleurs, c'est plutôt 12% de cadres. C'est cette distorsion des qualifications qui fait qu'on a une disproportion de salariés au SMIC dans les différentes régions.

Les femmes sont plus souvent payées au SMIC que les hommes, 14% contre 8% car elles sont plus souvent à temps partiel, travaillent davantage dans les secteurs qui concentrent les travailleurs payés au SMIC (habillement, activités de services). Même en tenant compte de ces effets structurels, on note que les femmes ont 1,4 fois plus de chance d'être rémunérées sur la base du SMIC que les hommes. Donc même en corrigeant ces effets, il reste une inégalité de salaire qui se traduit par une inégalité d'exposition au SMIC.

On retrouve ce même genre d'inégalité pour les jeunes.

La proportion de salariés payés sur la base du SMIC diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. 10% des moins de 25 ans sont payés sur la base du SMIC, contre 9% des 40 ans et plus. Le SMIC correspond souvent à un salaire de première embauche, les jeunes sont plus souvent employés en CDD ou contrats précaires, et là encore, même en corrigeant des effets de structure, on retrouve une inégalité, soit que les moins de 25 ans ont 2,6 fois plus de chance d'être au SMIC que les 30/39 ans.

À l'inverse, l'ancienneté éloigne du risque d'être payé au SMIC. 17% des salariés ayant moins d'un an d'expérience sont au SMIC contre 3% de ceux qui ont plus de 10 ans d'expérience.

Les rémunérations des salariés payés sur la base du SMIC

Au vu de leur rémunération horaire, certains salariés remplissent toutes les caractéristiques des salariés au SMIC. Pourtant, ils vont gagner au total plus que le SMIC. C'est lié au fait que certaines primes ne sont pas comptées dans l'assiette du SMIC comme les primes d'ancienneté, certaines primes exceptionnelles, le treizième mois, les avantages en nature et les majorations pour heures supplémentaires et complémentaires ne sont pas non plus comptées. Si bien qu'en 2010, 13% des salariés étaient payés sur la base du SMIC mais gagnaient plus de 1,3 fois le SMIC horaire.

Concernant la composition de la rémunération des salariés payés au SMIC, notons le salaire de base représente 90% de leur rémunération contre 85% pour les autres salariés.

La part variable du salaire pour les smicards est plus faible que chez les autres salariés. En revanche, un salarié payé sur la base du SMIC aura 4% de sa rémunération en heures supplémentaires et complémentaires contre seulement 2% pour les sala-

PANORAMA DES STATISTIQUES DISPONIBLES SUR LES ÉVENTAILS DE SALAIRES ET L'ÉVOLUTION DU SMIC

riés payés sur une base supérieure. Il aura un peu moins de primes, 7% contre 13%.

Si l'on regarde les primes qui ne sont pas incluses dans l'assiette du SMIC, 5,4% de la rémunération d'un salarié au SMIC échappent à l'assiette du SMIC, contre 8,7% pour les autres salariés.

Autant il y a des salariés qui gagnent plus que le SMIC, autant il y a des salariés qui gagnent moins que le SMIC tout en étant payés sur la base du SMIC.

Pour calculer ces éléments, il faut disposer de données fiables sur les heures travaillées et c'est un point de fragilité des statistiques et des enquêtes en particulier.

Le secteur où la rémunération des salariés payés sur la base du SMIC est la plus importante et dépasse largement le SMIC, c'est le transport et l'entreposage car il y a beaucoup d'heures supplémentaires qui sont payées. Avec les majorations, les salariés arrivent à gagner nettement plus que le SMIC.

Un autre point concerne les trajectoires salariales des salariés au voisinage du SMIC (à partir des DADS). En pratique, il y a trois parcours types qui couvrent 40% des salariés au voisinage du SMIC : un gros tiers des salariés qui avaient été identifiés a évolué vers des salaires supérieurs. 11% d'entre eux ont fait des allers-retours entre le SMIC et des salaires supérieurs et 7% d'entre eux sont restés au voisinage du SMIC.

Certains salariés sont sortis du champ de l'étude, soit parce qu'ils se sont retrouvés au chômage, en inactivité, à la retraite, soit parce qu'ils ont cessé de chercher un travail ou se sont retrouvés vers des secteurs qui ne sont pas suivis par cette source statistique comme l'agriculture, ou encore les emplois à domicile.

Le lien entre le SMIC et la grille salariale de la distribution des salaires et les inégalités de salaires

Un premier point sur le lien entre SMIC et minima conventionnels.

Dans tous les cas, c'est le SMIC qui s'applique, c'est-à-dire que les entreprises sont tenues de verser une compensation au-dessus du minimum de la branche pour revenir au niveau du SMIC.

Du coup, au ministère du Travail, un suivi étroit des branches et des conventions collectives est opéré pour les branches qui ont tendance à avoir un minimum en bas de la grille qui est un peu systématiquement en dessous du SMIC ou qui n'arrive pas à suivre l'évolution minimale voulue par le SMIC.

Dans les statistiques, c'est plus qualitatif. Environ 10% des branches professionnelles sur les 5 dernières années avaient un minimum du bas de la grille systématiquement inférieur au SMIC et dans ces branches-là, le SMIC s'appliquait de façon automatique pour les salariés payés sur le bas de la grille.

Dans le bilan annuel de la négociation collective, qui est publié tous les ans par le ministère du travail, on retrouve certains indicateurs de conformité au premier niveau du SMIC. Il faut les prendre avec précaution puisqu'on va toujours observer les choses à un instant «t» et on peut avoir un pic à un moment donné. Si l'on comptabilise les branches dont le dernier niveau est

PANORAMA DES STATISTIQUES DISPONIBLES SUR LES ÉVENTAILS DE SALAIRES ET L'ÉVOLUTION DU SMIC

en dessous du SMIC et si on regarde cela un mois après la revalorisation du SMIC, c'est logique que cette partie de branche ne soit pas en conformité parce que les branches n'ont pas eu le temps de négocier pour se réajuster.

Il faut regarder ces indicateurs avec précaution et les interpréter en tendance.

"Quand on revalorise le SMIC, une partie des salariés bénéficient d'un saut de salaire et cela dynamise les salaires à ce moment donné ..."

Il y a un effet que les économistes ont bien regardé c'est l'effet du SMIC sur la dynamique des autres salaires. Il y a un effet direct comptable, quand on revalorise le SMIC, une partie des salariés bénéficient d'un saut de salaire et cela dynamise les salaires à ce moment donné. Cela concerne tous les salariés qui sont compris entre l'ancienne et la nouvelle valeur du SMIC.

En pratique, il existe un effet indirect sur les autres salaires c'est ce qu'on appelle l'effet d'entraînement ou de diffusion. Cela vient du fait qu'une fois qu'on a augmenté le SMIC, les branches renégocient leur grille salariale, réalignent leur grille salariale et cela vient créer une augmentation de salaire pour les autres niveaux de la grille salariale. Cela vient du fait qu'à l'intérieur d'une entreprise, sans tenir compte de la notion de branche, une entreprise peut avoir intérêt à maintenir une hiérarchie des salaires. Par exemple, on veut que tel salarié soit payé un peu plus que tel autre parce qu'il est contremaître, encadrant et donc quand il y a une augmentation du SMIC plusieurs salariés qui n'ont pas forcément les mêmes fonctions se retrouvent au même niveau. Du coup, on recrée une distribution des salaires différente en augmentant les autres salaires.

Une étude de la DARES parue en 2011 a montré l'évolution du salaire de base au troisième trimestre, à l'époque où le SMIC était revalorisé au 1er juillet. On voit qu'au troisième trimestre, les salariés du bas de la distribution de salaires – ceux qui gagnent entre 1 et 1,2 SMIC – ont une augmentation de salaire très importante qui est l'effet direct du SMIC, mais les autres salaires de base qui ne sont pas censés être concernés par le SMIC, ont également une augmentation de salaire.

Quelles sont les caractéristiques de cet effet de diffusion ? Il y a un effet de court terme qui s'annule à partir d'un certain niveau de rémunération et qui s'annule pour les salariés payés plus que 2 fois le SMIC. Pour ceux-là, on n'observe pas un effet d'augmentation de salaire qui coïncide avec le moment où le SMIC augmente.

Cet effet est lié aux caractéristiques conventionnelles. Plus il y a de postes couverts par la convention collective, plus cet effet de diffusion est fort. Plus la branche est dynamique, plus cela va la conduire à réévaluer sa grille salariale et à revaloriser les salaires.

PANORAMA DES STATISTIQUES DISPONIBLES SUR LES ÉVENTAILS DE SALAIRES ET L'ÉVOLUTION DU SMIC

Cet effet de diffusion arrive dans les deux trimestres qui suivent la revalorisation du SMIC. Et après, ce qui se passe, c'est qu'il y a un système de rotation. Dans un premier temps, on augmente le SMIC, les bas salaires augmentent beaucoup. Puis, il y a une diffusion, les bas salaires augmentent moins vite que les salaires intermédiaires de la grille, si bien qu'un an après l'augmentation du SMIC, les salaires des salariés proches du SMIC ont augmenté de 0,16 point de plus que les salariés qui touchent 3 fois le SMIC. Enfin, arrêtons-nous un instant sur les indicateurs d'inégalités de salaires liés à la distribution de salaires. On regarde le premier décile, c'est-à-dire les 10% de salariés les moins bien payés, les 10% de salariés les mieux payés, et le salaire médian, puis les ratios entre les différents déciles.

La dernière courbe en bas, c'est le ratio entre les 10% de salariés les moins bien payés et le niveau du SMIC. Les 10% de salariés les moins bien payés gagnent un peu plus que le SMIC (1,2 fois le SMIC) et cette distribution des salaires est assez stable dans le temps.

Distribution des salaires horaires bruts (DADS)

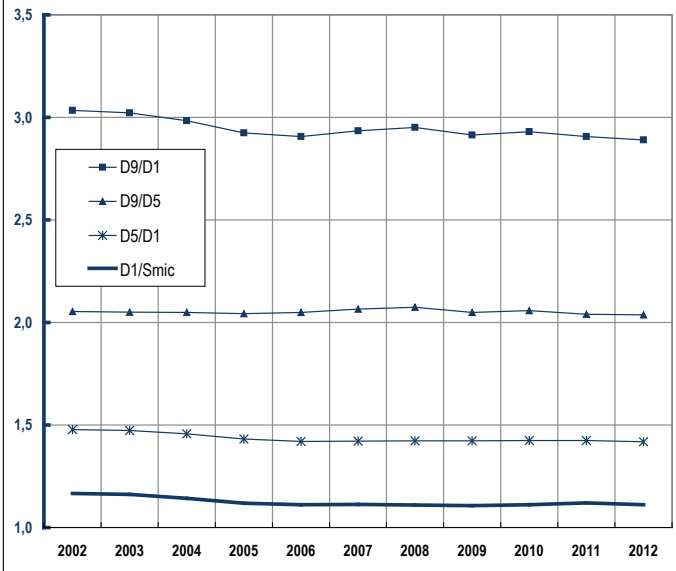

D1: 10% des salariés sont payés en-dessous de ce seuil.

D5 : médian : 50% des salariés sont payés en-dessous de ce seuil.

D9 : 10% des salariés sont payés au-dessus de ce seuil.

Éléments statistiques sur le Smic - Dares – 24 novembre 2014

PANORAMA DES STATISTIQUES DISPONIBLES SUR LES ÉVENTAILS DE SALAIRES ET L'ÉVOLUTION DU SMIC

"Quand on veut suivre les inégalités de salaires, on voit que ces inégalités de salaires ont diminué entre 2002 et 2006 et sont stables depuis ..."

On voit que les 10% de salariés les mieux payés, c'est la courbe du haut, gagnent environ 3 fois plus que les 10% des salariés les moins bien payés de la distribution des salaires.

Quand on veut suivre les inégalités de salaires, on voit que ces inégalités de salaires ont diminué entre 2002 et 2006 et sont stables depuis. On ne voit pas de déformation forte pendant la crise en 2009 et 2010.

Nous voulons terminer sur le fait qu'en 2008, a été introduit un groupe d'experts sur le SMIC pour donner un avis sur l'évolution du SMIC, qui est chargé d'éclairer le gouvernement et la commission nationale de la négociation collective. La DARES contribue à ce rapport en fournissant les indicateurs qui aident les experts à formuler leur avis.■

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

Intervention de
Philippe ASKENAZY
Économiste, Chercheur au CNRS

Laurent Mauduit a ouvert cette première table ronde en interrogeant Philippe Askenazy sur le point suivant : ***vous avez un regard, pas seulement sur la France, mais aussi sur les autres pays : est-ce qu'à la fois politiquement mais aussi économiquement nous ne sommes pas à un point de bascule ? Est-ce qu'on n'avance pas en France vers un système de déréglementation ? Est-ce que le coup de butoir ultime ne va pas arriver ?*** L. Mauduit rappelle que, dans d'autres pays, des SMIC voient le jour, (par exemple en Allemagne). Mais comme ils sont très bas et avec beaucoup d'exceptions, l'évolution dans d'autres pays ne sera-t-elle pas un facteur supplémentaire de pression pour donner des arguments à ceux qui aimeraient déréglementer le SMIC ? ***Est-ce que, dans le climat dans lequel nous sommes aujourd'hui (primat à la compétitivité, primat aux entreprises, climat de relations entre capital et travail très favorable au capital et très défavorable au travail), nous avançons vers la déréglementation du SMIC ? L'appelez-vous de vos vœux ? Vers quoi allons-nous et que faut-il espérer ?***

Déjà, c'est toujours très difficile de faire de la politique fiction. Mais, mon sentiment, c'est qu'on est plutôt dans une phase au niveau européen de renforcement des idées autour du salaire minimum et qu'il peut, par accident, en France, y avoir un retour en quelque sorte en arrière par rapport au salaire minimum parce que, souvent, en France, on à 10 ou 15 ans de retard dans la réflexion économique et sociale.

Des détours chez nos voisins sont nécessaires. Or, ce qui est raconté en France sur la France et nos voisins, et utilisé comme argument pour dire -il faut défaire le salaire minimum- sont des arguments la plupart du temps faux ou datés.

Je vais prendre un peu de temps pour faire un premier détour par des pays anglo-saxons : l'Irlande et la Grande-Bretagne. Ces 2 pays ont introduit en 1999 et en 2000 un salaire minimum. Et un second détour passera par le cas de l'Allemagne.

Pour comprendre, souvent, on dit : la Grande-Bretagne, c'est un pays où le salaire minimum est extrêmement bas. Pour un salarié, à partir de 21 ans, c'est 6,50 £ brut par heure, contre 9,53 pour la France actuellement.

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

Donc, il y a un gros différentiel apparent.
Mais, dans le monde britannique, le salaire minimum n'a pas la même définition que le SMIC français.

"Le salaire minimum est avant tout une problématique qui touche les femmes ..."

Revenons sur ce qui s'est passé en Grande-Bretagne. Il y avait à la fin des années 1990, une absence de négociations syndicales. Il n'y avait plus d'équivalent des accords de branche, et le marché du travail générait de très fortes inégalités ; donc des salaires pouvaient être très faibles, de l'ordre d'une livre de l'heure et touchaient principalement les femmes.
Premier point essentiel : le salaire minimum est avant tout une problématique qui touche les femmes, ces dernières étant systématiquement les plus fragilisées sur le marché du travail. Les employeurs ont tendance à les payer à des niveaux inférieurs.
La problématique qu'il y a eu autour du salaire minimum dans les pays anglo-saxons a été de mettre en œuvre, non pas un salaire minimum économiquement favorable, mais un "fair wage", c'est-à-dire un salaire juste. Le salaire juste renvoie à des notions pas seulement économiques, mais aussi à ce que la société pense être une rémunération minima. Donc un salaire juste, ce n'est pas un salaire qui correspond à un salaire qui empêcherait de faire du chômage ou favoriserait l'emploi. Ce n'est pas non plus un salaire qui a une relation avec un pouvoir d'achat qui empêcherait de tomber dans la pauvreté.
Si vous regardez le cas britannique, des ONG avec l'aide de syndicats, promeuvent un "living wage", c'est-à-dire un niveau de salaire minimum qui permette de ne pas être pauvre lorsqu'on est travailleur à temps plein. Il y a un "living wage" pour Londres et hors de Londres, donc régionalisé. Parce que là, il ne s'agit pas d'un salaire minimal où on cherche à éviter une concurrence trop forte entre les travailleurs, c'est exact que vivre à Londres est plus onéreux que dans le reste de la Grande-Bretagne. Chaque année est publié ce "living wage" et il essaie de faire pression sur les entreprises ; il y a plusieurs dizaines de milliers de salariés qui sont couverts par une entreprise signataire de ce "living wage".
Les entreprises affichent : on respecte le "living wage" pour en faire un élément de publicité. Pour Londres, c'est actuellement l'équivalent de 11 euros par heure de travail.
Si on revient toujours sur le cas britannique. Le salaire minimum est quant à lui non régionalisé. Ce salaire minimum de 6,5£ est certes minoré pour les jeunes en dessous de 21 ans, pour les apprentis, comme en France, mais c'est un salaire minimum «plein». C'est un point sur lequel je vais revenir dans quelques minutes. Il est plein au sens que, dans le système britannique, rien n'est intégré dans l'assiette. La plupart des avantages en nature, vous ne pouvez pas les intégrer, ou bien ils sont infimes. C'est vraiment ce que vous allez toucher en cash et c'est une énorme différence sur laquelle je reviendrai.

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

Le second élément tient au fait que ce salaire se veut être respecté. Il y a des vraies procédures de sanction des employeurs en cas de non-respect du salaire minimum.

"Créé il y a une quinzaine d'années, le salaire minimum britannique est parti d'un niveau très bas laissant d'importantes marges de manoeuvres pour l'augmenter progressivement ..."

Créé il y a une quinzaine d'années, le salaire minimum britannique est parti d'un niveau très bas, laissant d'importantes marges de manoeuvres pour l'augmenter progressivement. Dans cette problématique, la Grande-Bretagne s'est dotée d'un groupe d'experts différent de ce qui existe en France, pays dans lequel on a 5 experts dont aucun ne vient du monde de l'entreprise ou du monde du salariat, mais d'institutions ou sont universitaires. Le système britannique est très différent. Il y a 2 universitaires et une majorité de personnes qui ne sont pas des représentants d'organisations patronales ou salariées, mais vous avez une moitié de personnes qui viennent du monde du travail et une moitié du monde patronal. Et cette commission fait aussi des suggestions de revalorisation. D'un point de vue d'évaluation, le gros avantage est qu'en partant d'un niveau très bas, ils peuvent observer des effets d'augmentation importants du salaire minimum sur l'emploi ou les marges des entreprises.

C'est une différence fondamentale avec la France. Sur deux ans, il y aura une revalorisation du salaire minimum en Grande-Bretagne de 11% après une période de stagnation parce qu'il n'a pas profité à l'emploi. Autre exemple, il y a eu une réforme en 2010 où le salaire minimum jeunes, qui était au-delà de 22 ans, a été diminué au-delà de 21 ans. Du coup, en 2010 le salaire du jeune qui a pile 21 ans a augmenté de près de 25%. Cela a été évalué. Le résultat, c'est que l'emploi de ces jeunes a augmenté. Pourquoi ? Parce qu'on a trouvé 0 effet sur les pertes d'emploi ou le chômage et on a eu un effet sur la demande d'emploi, tout simplement car des jeunes qui, avant, pour un salaire très faible, ne cherchaient pas d'emplois et ensuite en ont cherché et en ont obtenu.

En ce moment, le débat est ouvert outre-Manche sur la suppression de la minoration jeune entre 18 et 21 ans du fait de ces évaluations.

Alors qu'en France, on se dit : on n'a pas de SMIC jeunes, l'emploi marche mieux en Grande-Bretagne, il nous faut un SMIC jeune comme les Britanniques ! C'est étonnant de voir que la réalité des débats de nos voisins nous arrive complètement biaisée.

Il ne faut pas avoir de malentendu. En Grande-Bretagne, comme en France, ce salaire minimum n'est pas une recherche de lutte contre la pauvreté. Il y a des effets sur les inégalités de salaire, mais ce n'est pas ce qui permet de résoudre le coeur de la problématique de la pauvreté laborieuse.

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

Un seuil minimum n'est pas un outil premier de lutte contre la pauvreté, c'est un outil clef d'équilibre du salariat face au monde des employeurs. La pauvreté aujourd'hui, c'est avant tout, et on l'a vu sur des chiffres en France, ce sont les personnes à temps partiel ou les personnes qui ont un travail haché dans l'année. Parmi les précaires, c'est là que se situent aujourd'hui les travailleurs pauvres en France.

Mais ce n'est pas parce que le SMIC n'est pas un outil qui permet de résoudre la pauvreté, telle qu'elle est aujourd'hui en France, qu'il faut le bannir.

Passons désormais à l'Allemagne. On ne sait pas encore véritablement quelle va être exactement la structure du salaire minimum germanique. Toujours est-il qu'on n'est pas du tout dans la situation britannique, il y a une forte couverture conventionnelle avec des salaires minima de branche qui sont souvent bien plus élevés que le niveau du salaire minimum français en termes d'euros. Mais ce qu'ont constaté les allemands, c'est un déclin de la couverture conventionnelle, une concurrence des travailleurs détachés et donc est venue aussi l'obligation en Allemagne de mettre en œuvre un salaire minimum interprofessionel, d'autant plus qu'on avait promu des politiques publiques avec des sous-types d'emploi, des mini-jobs qui, eux-mêmes, étaient porteurs d'une dégradation du niveau salarial, qui touchait essentiellement les femmes. Ceux qui sont payés très bas en Allemagne, ce sont les coiffeuses payées 1 à 2 euros de l'heure. Ce n'est pas l'ouvrier chez Volkswagen.

"En Allemagne, il y a eu une première vague de salaires minima imposés par l'État dans certains secteurs ..."

En Allemagne, il y a eu une première vague de salaires minima imposés par l'Etat dans certains secteurs. Cela a été mis en œuvre sur ces secteurs non pas pour résoudre l'inégalité ou autre mais pour limiter la concurrence entre les entreprises.

On a instauré dans le secteur des Postes un salaire minimum. Pourquoi ? Parce qu'on voulait protéger la Deutsche Post contre l'arrivée de concurrents. Puisqu'on était dans une phase de libéralisation du secteur postal, des concurrents allaient arriver avec des prix concurrentiels ; comme par hasard, l'État a mis en place un salaire minimum qui a bloqué l'entrée sur le marché allemand. Donc, ce n'était pas une volonté de protéger les travailleurs, mais avant tout un acteur central germanique.

Aujourd'hui, on va avoir un salaire minimum qui sera en partie « à trous », au sens où il y a une volonté de mettre à la fois un salaire minimum, mais qui ne joue pas contre la mécanique conventionnelle. Donc il est en partie à la carte. Les organisations, les partenaires sociaux pourront négocier. Déjà, il va y avoir une phase de transition et ils vont négocier sur l'assiette même de ce salaire minimum.

Donc, en Allemagne, on met des éléments de justice salariale, on cherche à limiter la concurrence à travers ce salaire minimum, tout en préservant les éléments de dialogue en quelque sorte social.

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

Si on revient à la France, à qui ressemble-t-elle ? Aux Britanniques ou aux Allemands ? Quand vous regardez dans le détail, le SMIC français ressemble fortement à ce que va être le salaire minimum germanique, disons plutôt que les Allemands nous copient.

"Quand vous regardez dans le détail, le SMIC français ressemble fortement à ce que va être le salaire minimum germanique, disons plutôt que les Allemands nous copient ..."

Que peut-on dire du salaire minimum français ? On a déjà vu dans la première présentation qu'il est troué car il y a des salariés qui ne sont pas concernés par le salaire minimum. Et encore, on est loin d'avoir fait toute la liste. Vous avez les contrats d'engagements éducatifs. Ce sont vos enfants qui sont animateurs dans des centres de vacances. Il n'y a pas de salaire minimum mais un forfait de 2,2 SMIC horaires pour toute une journée de travail. Donc, on a clairement là des salariés qui sont hors salaire minimum.

Il est troué également du fait que c'est un mécanisme d'assiette, c'est-à-dire que vous avez par exemple des travailleurs dans l'hôtellerie-restauration qui sont totalement rémunérés sur la base du pourboire.

Dans ce cas, l'employeur ne sort rien de sa poche, une dame-pipi, un commis débarrasseur, dans certains hôtels, peuvent ne recevoir strictement rien de leur employeur, mais uniquement des sommes fournies par les clients. L'employeur paie en revanche une forme de forfait social donc les cotisations sociales pour ce salarié. Que fait cet effet d'assiette ? Allez en Grande-Bretagne, dans les services intensifs en main d'oeuvre les prix sont les mêmes qu'en France. Comment est-ce possible alors que le salaire minimum britannique est quasiment le même qu'en France ? Ce n'est pas le prix du foncier, il est à peu près aussi coûteux. On s'aperçoit que, par exemple, offrir le repas à ses salariés qu'on déduit du salaire minimum en France, ce n'est pas possible en Grande-Bretagne. C'est assez trompeur de dire : il y a un salaire minimum bas d'un côté et élevé de l'autre. En fait, on ne parle pas du même type d'objet et donc le dispositif français est troué et permet en fait aux acteurs des conventions collectives de jouer sur le salaire minimum. Vous verrez que dans quantité de conventions collectives, il y a des valeurs qu'on va donner aux avantages en nature. Pour le salaire minimum vendanges, dans chaque département, vous aurez des avantages en nature, par exemple en bouteilles de vin, donc on a des définitions différentes.

On voit des personnes payées en dessous du SMIC, vous avez des employeurs qui se trompent en faisant la DADS, quand ils ont un salarié qui est rémunéré au pourboire, parfois ils mettent 0 euro parce qu'ils ne payent rien.

Au passage, il y a eu un choix de la part de la statistique française qui est de considérer que les observa-

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

tions des salaires horaires inférieurs à 80 % du salaire minimum étaient des erreurs. C'est pourquoi on dit qu'il y a 17% de personnes entre 0,8 et 1 SMIC. En fait, il y a quantité de salariés qui sont en dessous de 0,8. On dit que ce sont des erreurs statistiques, je dis qu'il faut regarder qui sont ces personnes. Pour beaucoup d'entre elles, ce ne sont probablement pas des erreurs statistiques, mais une réalité que ce qui sort de la poche de l'employeur est bien inférieur à 0,8 SMIC.

Ce n'est pas une critique de la Dares ou de l'Insee, c'est une convention statistique et c'est étonnant que les partenaires sociaux n'aient pas soulevé ce type de question.

En France, c'est l'inspection du travail qui est en charge de vérifier s'il y a respect du salaire minimum ou pas. Il y a environ 60 transmissions par an de PV à la justice sur l'ensemble de la France. Et l'amende maximale encourue par l'employeur est de 1 500 euros.

C'est aussi intéressant de voir le cas de la Grande-Bretagne. Ce n'est pas l'inspection du travail qui vérifie l'assiette du SMIC. C'est l'administration fiscale. L'année dernière, il y a eu 700 entreprises qui ont été sanctionnées.

C'est difficile de savoir si c'est parce qu'il y a bien plus d'entreprises qui ne respectent pas le salaire minimum en Grande-Bretagne qu'en France.

J'aurais tendance à dire qu'on a un acteur nettement plus puissant avec l'administration fiscale. Les amendes en Grande-Bretagne peuvent atteindre 20000£. Et cela a été même doublé récemment par le gouvernement conservateur (passage de 10 à 20000£).

Dans le débat aujourd'hui sur les travailleurs immigrés en Grande-Bretagne, on dit qu'ils font baisser les rémunérations. La réponse est de dire : on va vérifier que tout le monde est payé au salaire minimum, notamment les travailleurs étrangers. C'est pourquoi il y a une cible particulière sur les travailleurs étrangers. Donc, là aussi, un gap considérable entre la France, la Grande-Bretagne ou les États-Unis. Si vous êtes un travailleur Croate en France, comment allez-vous vous plaindre sur votre salaire minimum ?

Vous allez essayer de toucher un syndicat, mais s'il n'y en a pas, vous allez essayer d'alerter les prud'hommes, l'inspection du travail en français. En Grande-Bretagne, vous avez un numéro vert et vous avez la possibilité de choisir entre 100 langues différentes (toutes les langues européennes, plus des dizaines d'autres langues dans le monde). Vous allez aux Etats-Unis, il y a un choix d'une quinzaine de langues ; il n'y a pas le français parmi ces langues-là, mais il y a le russe ou l'italien.

"On a en France un salaire minimum qui n'est pas ce que l'on prétend systématiquement, c'est-à-dire un salaire minimum extrêmement rigide, bien au contraire ..."

C'est juste pour vous montrer qu'on a en France un salaire minimum qui n'est pas ce que l'on prétend systématiquement, c'est-à-dire un salaire minimum

extrêmement rigide, bien au contraire. Il est peut-être à un niveau élevé mais avec beaucoup de trous.

Je vais conclure sur un point. Je vous ai parlé de la Grande-Bretagne et du fait qu'il y avait un comité d'experts. Il peut se nourrir d'évaluations. Aujourd'hui, en France, on a la pire difficulté pour évaluer l'effet du salaire minimum sur l'emploi. Pourquoi ? Parce qu'il ne bouge plus. Il augmente à peine d'année en année. On traficote un peu son mode de revalorisation et encore, on prend un indice des prix qui n'est pas un indice de pouvoir d'achat. Lorsqu'on décide de dérembourser un médicament, cela ne joue pas sur l'indice des prix français, donc la logique n'est pas nécessairement le pouvoir d'achat. Il n'y a pas d'augmentation du salaire minimum, or on ne sait pas évaluer proprement, sans choc sur le salaire minimum, son effet sur l'emploi.

L. Mauduit demande à Ph. Askenazy son avis sur ce point : vous avez un avis quand même ?

Ph. Askenazy : Non. Aujourd'hui, quand on dit : une augmentation de 10% du salaire minimum ferait cela, ce sont des élasticités mises dans des modèles macroéconomiques.

Cela a été calculé à partir d'études empiriques basées sur les dernières baisses significatives du coût du travail. Elles remontent aux allégements de cotisations sociales des années 1990, donc les allégements Juppé. C'est ce qu'on utilise pour le remettre aujourd'hui dans le moulin.

On en parle peu : la France a complètement changé en une vingtaine d'années. Aujourd'hui, les 25/34 ans, vous en avez 10% qui ont moins que le niveau du brevet et 25% qui ont au moins un niveau licence. Il y a 20 ans, les proportions étaient inverses. On avait un quart des 25/34 ans qui avaient le niveau brevet des collèges ou moins, et vous aviez à peine 10 % qui avaient un niveau licence. Donc, on est en train d'utiliser des évaluations sur une main d'œuvre qui a fondamentalement changé. Le niveau éducatif est largement supérieur à ce qu'il pouvait être il y a une vingtaine d'années.

"Si on me demandait quel est l'effet sur l'emploi de l'augmentation du SMIC, je dirais que je n'en ai aucune idée comme expert; je dirais que je ne peux pas rendre de rapport sur ce que doit être la revalorisation du SMIC demain ..."

Si on me demandait quel est l'effet sur l'emploi de l'augmentation du SMIC, je dirais que je n'en ai aucune idée comme expert ; je dirais que je ne peux pas rendre de rapport sur ce que doit être la revalorisation du SMIC demain. Je n'ai aucun élément scientifique qui me permette de donner le moindre diagnostic.

C'est pour cela qu'il y a un enjeu aujourd'hui sur la question du CICE et sur le pacte de responsabilité. Là, à nouveau, on aura une baisse franche du coût du travail, certes, pas ciblée sur le salaire minimum, mais on

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

aura une idée à nouveau des élasticités pour un marché du travail où on a 2 fois plus de cadres qu'il y a 20 ans, une main d'œuvre largement plus éduquée.
On peut être pour ou contre cette politique, mais, d'un point de vue scientifique, elle devrait nous permettre d'éclairer les débats.

Je conclus : aujourd'hui, il y a derrière le salaire minimum plusieurs enjeux qui, étrangement, ne sont pas présents dans le débat français ou trop peu. Il y a une problématique de la création potentielle d'un salaire minimum européen.
Maintenant, du côté de l'Italie, M. Reznzi est en train d'essayer de trouver un « deal » général entre son contrat unique et l'instauration d'un salaire minimum qui n'existe pas aujourd'hui en Italie. Donc, il y a en France un vrai débat à avoir si on veut rentrer dans une logique d'un salaire minimum européen.

"La question d'un salaire minimum comme un outil imparfait, mais quand même un outil de lutte contre les inégalités, va potentiellement revenir ..."

Le second point, c'est que, jusqu'à présent, le salaire minimum n'était pas l'outil central de lutte contre les inégalités et les pauvretés au sens large, mais, dans une problématique où on a un recul de l'État, un recul de la redistribution, la question d'un salaire minimum comme un outil imparfait, mais quand même un outil de lutte contre les inégalités, va potentiellement revenir.
Et dernier point, on a certes un salaire minimum pour les salariés, mais un des phénomènes spectaculaires, c'est l'apparition d'un nouveau travailleur indépendant, ce n'est plus votre boucher, votre charcutier, mais ce sont en quelque sorte des faux salariés qui offrent directement leur force de travail. On a donc les auto-entrepreneurs. En Grande-Bretagne, c'est aussi une problématique essentielle. Il y a 700 000 équivalents auto-entrepreneurs de plus en 5 ans, en France, 300 000 de plus. Il y en a plus aussi en Allemagne. C'est une vague européenne de hors salariat, ce n'est pas un vrai travailleur indépendant. C'est un nouveau sujet central qui est la problématique de ce que peut être une rémunération minimale pour des entrepreneurs qui sont des loueurs de force de travail.
Je m'arrête là-dessus, à nouveau pour dire : sortons des débats micro-franco-français pour regarder ce qui se passe autour de nous et ainsi se projeter sur des nouvelles problématiques.■

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

Intervention de
Michel HUSSON
Chercheur associé à l'Ires

Laurent Mauduit propose à Michel Husson de prolonger la réflexion et lui pose les questions suivantes : *vous seriez membre du groupe d'experts chargé de faire une recommandation, est-ce que vous considéreriez, comme Philippe Askenazy, que vous n'avez pas d'éléments statistiques ? Quelle serait votre recommandation ?*

Mon propos était assez pessimiste, celui de Philippe Askenazy l'est moins. C'était : chaque pays suit une voie particulière ; en clair, le SMIC, dans des configurations multiples, est dans l'air du temps, ce qui n'était pas le sens de mon propos. J'ai le sentiment qu'on est, notamment en France – je reconnais que le débat n'est pas seulement franco-français – dans une configuration néolibérale avec des coups de butoir contre le modèle social français et j'observe les débats sur le SMIC dans l'entourage des experts gouvernementaux.

L.M. : estimez-vous qu'il faut défendre le SMIC ou pensez-vous, dans le prolongement de Philippe Askenazy, que le vrai combat est peut-être à une autre échelle, celui du SMIC européen ? Et, si vous vous prononcez en faveur d'un SMIC européen, quelle devrait être la configuration ou qu'espèrez-vous d'un SMIC européen ?

M.H. : D'abord, je vous remercie de l'invitation.

Il faut contextualiser cette question dans le cadre de l'Europe et précisément de la zone euro, parce que le salaire est l'élément clé de politiques néolibérales qui visent à rétablir la compétitivité comme le modèle absolu qui permet de sortir de la crise.
C'est le premier point : les salaires par rapport à cette crise de la zone euro.
Je vais passer rapidement sur la thèse qui fait d'une croissance excessive des salaires dans les pays de la périphérie européenne la cause des déséquilibres commerciaux dont ils ont souffert et qui ont conduit, via le retrait des capitaux, à la crise de la dette souveraine.
Cette thèse, il faut la récuser avec un critère simple, c'est que, dans tous ces pays, la part des salaires dans la valeur ajoutée (qui permet de mesurer le partage entre salaires et profits) est restée à peu près stable ou a baissé pendant la décennie précédant la crise. Par conséquent, l'idée qu'il y aurait un dérapage salarial qui serait à l'origine de cette crise doit être réfutée, et on peut donc contester la recommandation qui en découle et qui consiste à dire : il faut baisser les salaires pour revenir sur

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

cette croissance excessive des salaires.
Ce qu'il est intéressant de voir, c'est que même la Commission européenne dit que l'effet des coûts salariaux unitaires sur les performances à l'exportation était de second ordre et relativement négligeable. Mais il n'empêche qu'aujourd'hui et de manière assez hypocrite parce que, théoriquement, ce n'est pas dans la compétence de l'Union européenne, on met en place toute une batterie d'indicateurs de déséquilibre parmi lesquels on trouve le coût salarial unitaire (par unité produite).

"En se cumulant avec l'austérité budgétaire, l'austérité salariale fabrique de la récession ..."

Quant à l'austérité salariale généralisée comme moyen de sortir de la crise, on a un cas d'école, qui était parfaitement prévisible : en se cumulant avec l'austérité budgétaire, l'austérité salariale fabrique de la récession et, pour une fois, les prévisions pessimistes de nombreux économistes se sont réalisées : ils avaient anticipé cette mécanique infernale. La perpétuation de ces politiques ne peut donc pas permettre de sortir vraiment de la crise.
D'une certaine manière on pourrait dire : mais pourquoi parler de tout cela ? En quoi le SMIC est-il concerné par ce débat ? Ce qu'il faut voir, c'est que si on cherche à évaluer, moyennant un certain nombre de conventions, la proportion de salariés payés au SMIC qui travaillent dans les secteurs exportateurs, dans le secteur dit exposé, on constate que la majorité des gens payés au SMIC sont employés dans des secteurs dit abrités de la concurrence internationale. Ils produisent pour le marché intérieur, donc, apparemment, le salaire minimum n'est pas concerné par cette espèce d'hymne et de discours sur la compétitivité mais il l'est indirectement et c'est ce sur quoi je vous voudrais insister.
Je vais faire un détour un peu théorique, mais il y a une lecture qui distingue en gros de manière très grossière deux secteurs, un qui est exposé à la concurrence internationale (plus ou moins l'industrie) et un autre abrité de la concurrence internationale (plus ou moins les services).
La règle d'évolution des salaires, qui est la règle d'or de la Confédération européenne des syndicats, c'est de dire : les salaires réels doivent augmenter au même rythme que la productivité du travail. C'est une règle qui semble équitable et qui assure le maintien d'un partage entre salaire et profit qui reste à peu près constant.
Cette règle-là est compliquée parce que si vous regardez les deux secteurs, celui qui est exposé à la concurrence internationale et celui qui est abrité, on pourrait de manière un peu grossière dire : les gains de productivité se font seulement dans l'industrie, il y a peu de gains de productivité dans les services. La question est alors : on s'aligne sur quoi ? Sur la productivité moyenne de l'ensemble de l'économie ou sur la productivité du secteur où on travaille ?
L'équité serait de dire : il faut que les salaires s'alignent sur la productivité moyenne parce qu'il n'y a pas de raison que son salaire progresse plus vite parce qu'on est dans un secteur où la productivité

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

du travail augmente pour des raisons technologiques ou d'organisation de la production qui ne sont pas de la responsabilité du salarié.

En gros, il y a alors deux règles du jeu. La première consiste à dire : ces gains de productivité, bien que réalisés plutôt dans le secteur exposé, doivent être répartis entre tous les salariés pour que le salaire de tout le monde augmente à la même vitesse. C'est un modèle qu'on pourrait appeler universel.

L'autre modèle serait de dire : si on est dans un secteur à productivité élevée, on a des salaires réels qui augmentent plus rapidement que dans les secteurs de services où il n'y a pas de gains de productivité, et où, tant pis pour vous, vous n'aurez pas non plus de progression de salaire. Donc un modèle dualiste, qui ouvre l'éventail des salaires selon les performances du secteur où on se trouve.

L'étude que je suis en train de faire avec Odile Chagny, une collègue de l'IRES, consiste à regarder ce qui se passe en Europe. Est-ce que les pays sont plutôt d'un côté ou de l'autre de ces deux modèles ?

En réalité, on s'aperçoit que, dans la zone euro, pendant la décennie précédant l'entrée en crise, on était plutôt dans le modèle universel, c'est-à-dire que les salaires progressaient autant dans les différents secteurs de l'économie, plus ou moins vite, mais de la même manière. La seule exception massive, c'est l'Allemagne où, à partir du début des années 2000, les différentes mesures ont conduit à une déconnexion des salaires entre les deux grands secteurs. Autrement dit, même si les salaires ne sont pas strictement indexés sur la productivité propre à chaque secteur, il n'y a pas cette espèce de péréquation des salaires et donc l'éventail des salaires a énormément augmenté entre l'industrie où ils ne progressaient pas très vite et dans les services où ils ont reculé en termes de pouvoir d'achat.

Donc, le danger sur lequel je voudrais revenir, c'est que, non seulement dans la réalité des développements salariaux aujourd'hui, mais aussi dans les préconisations, on a une tendance extrêmement dangereuse à un alignement vers le modèle allemand, c'est-à-dire un modèle de divergence de la progression salariale entre les deux secteurs.

Et cela se voit déjà dans les évolutions depuis l'entrée en crise : dans tous les pays européens, quel que soit le degré d'austérité salariale, on observe, y compris en France, une nette divergence : les salaires augmentent moins vite ou baissent plus dans le secteur abrité par rapport au secteur exposé. Cet éventail s'élargit partout, et il y a toute une série de théorisations qui consistent à dire que c'est cela qu'il faut faire.

Il y a donc une menace qui pèse sur le rapport salarial et qui ne se borne pas à dire qu'il faut baisser les salaires pour être compétitif, mais va plus loin en disant qu'il faut les baisser spécialement dans le secteur abrité, parce que la péréquation des salaires fait que la moindre productivité dans le secteur abrité vient finalement peser sur la compétitivité du secteur exposé. Autrement dit, la charge des services peu productifs ne doit pas peser sur le secteur exposé confronté à la concurrence internationale. Il ne faut pas que la compétitivité de l'in-

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

dustrie soit plombée par les « gueux » du secteur des services, incapables de faire des gains de productivité. C'est plus que l'austérité salariale générale, c'est une austérité salariale ciblée.

C'est d'autant plus pernicieux que cette analyse économique est relativement juste, lorsqu'elle distingue ces deux secteurs. Elle pointe un problème fondamental de la construction européenne qui n'a jamais pris en compte cette question et qui tablait sur des gains de productivité qui n'ont pas eu lieu.

Voilà un exemple parmi d'autres, emprunté à Patrick ARTUS : « dans les secteurs protégés, la forte progression des coûts unitaires salariaux, d'une part, et l'absence de concurrence d'autre part, se traduisent par l'évolution dynamique des prix et donc du coût des entrants des secteurs exposés ». Bref, les services dont a besoin le secteur exposé sont plombés par des coûts salariaux trop élevés.

La recommandation est alors de dire : veillez à ce que les politiques salariales soient plus adaptées au niveau de la productivité dans les secteurs protégés de la concurrence internationale, comme l'immobilier, les services aux entreprises, les services juridiques et cela aiderait le secteur exportateur à être plus compétitif. On retrouve l'idée de mieux connecter les salaires des secteurs protégés à une productivité qui augmente peu pour ne pas peser sur la compétitivité du secteur exposé.

Patrick ARTUS va encore plus loin en proposant « une décorrélation des salaires entre l'industrie et le reste de l'économie, obtenue en organisant les négociations salariales pour qu'il y ait un lien fort localement entre les hausses de salaire et la profitabilité, la compétitivité, de chacune des entreprises ».

Ce type de recommandation conduirait à un éclatement du système de négociations collectives avec l'idée que c'est au niveau de l'entreprise ou de la branche que les salaires doivent être fixés, mais en fonction de la productivité propre de cette branche, voir de l'entreprise. Tout cela a un lien avec l'instauration d'un salaire minimum interprofessionnel en Allemagne, en dépit des réticences, y compris dans le mouvement syndical, notamment dans la métallurgie (IG Metall) et la chimie. L'argument majeur était qu'un salaire minimum interprofessionnel risquait de tirer vers le bas les salaires, et aussi de réduire le champ de la négociation collective et donc des prérogatives syndicales.

Le débat a évolué en lien avec le modèle que je citais précédemment, c'est-à-dire une dégringolade terrible des salaires dans les services à cause de ce modèle dualiste qui crée un écart entre les deux grands secteurs.

"Il y avait un mouvement général de retrait du patronat des conventions collectives et donc une réduction du champ de la négociation salariale ..."

Le syndicat qui a été porteur de cette revendication au sein du DGB contre IG Metall au départ, c'est le syndicat des services VER.DI. Cela se comprend aisément. Si cette revendication a été

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

reprise par le DGB, puis par le SPD, et enfin par la grande coalition gouvernementale, c'est qu'il y avait un mouvement général de retrait du patronat des conventions collectives et donc une réduction du champ de la négociation salariale. Donc, il y a eu un accord pour mettre une barre à 8,50 euros de l'heure, qui est plutôt basse par rapport aux salaires allemands. Mais là où je ne suis pas d'accord avec Philippe Askenazy (pour faire plaisir à Laurent Mauduit), c'est sur l'argument repris de Gilbert Cette, consistant à dire que le SMIC n'est pas une arme contre la pauvreté. Les syndicalistes allemands avaient une tout autre opinion sur cette question parce qu'ils ont compris que le salaire minimum était le seul moyen d'empêcher ces dégringolades qui précipitaient les salariés dans la pauvreté salariale. Cela ne résout pas la question du temps partiel, puisque le salaire minimum est un salaire horaire, mais c'est une arme importante et la preuve en est la pratique des syndicats allemands.

Là où je serai d'accord avec Philippe, c'est que par rapport aux menaces de généralisation du modèle allemand, on est quasiment à contretemps. Si les syndicats allemands ont finalement mis en avant l'idée d'un salaire minimum interprofessionnel, c'est pour faire face à ce qui nous menace nous-mêmes. C'est pourquoi la meilleure protection, ou la moins mauvaise, serait la généralisation de ce salaire minimum au niveau européen.

"C'est pourquoi la meilleure protection, ou la moins mauvaise, serait la généralisation de ce salaire minimum au niveau européen ..."

Il y a d'ailleurs des propositions qui viennent de secteurs dont on ne penserait pas qu'ils seraient partisans d'un salaire minimum européen.

J.-C. Juncker a fait campagne – il s'agit de promesses dont on a un peu l'habitude – en disant qu'il était favorable à un salaire minimum européen et que, dans tous les pays, il devrait y avoir un salaire minimum européen. Il a dit explicitement : « Je veux que chaque pays adopte le principe d'un salaire minimum qui permette à chaque travailleur de vivre réellement des fruits de son labeur ».

Il faut bien comprendre que la proposition n'est pas un salaire unique qui serait le même dans tous les pays de la zone euro, ce qui serait absurde compte tenu de l'éventail extravagant qui existe entre les différents pays du point de vue des niveaux de salaires, et de salaire minimum dans les pays où il y en a un.

La proposition en général est de raisonner en proportion du salaire médian (la moitié des salariés gagne moins, l'autre moitié gagne plus) et de dire : il faut X% de ce salaire médian et on pourrait par exemple proposer 60%.

Cela veut dire que le SMIC est indexé sur le salaire médian, et évidemment, ce salaire médian est différent selon les pays et donc le salaire minimum de chaque pays serait adapté à l'échelle salariale de chaque pays.

Il y a deux questions sur lesquelles il faut vraiment réfléchir ou avancer. Primo,

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

il faut savoir que dans la Confédération européenne des syndicats, il y a une opposition à ce principe qui est portée par les syndicats italiens – cela va peut-être changer avec les réformes – et les syndicats nordiques, notamment suédois.

Les Suédois, on peut dire qu'ils ont des salaires minimum conventionnels par branche élevés qui conduisent à un éventail des salaires assez resserré. Les Italiens, ce n'est pas le cas, mais l'argument – qui était celui d'IG Metall –, est que l'instauration d'un salaire minimum interprofessionnel réduirait les prérogatives syndicales dans les négociations.

A mon avis, il faut avancer sur ces questions et notamment, il y a des chercheurs un peu militants auprès de la CES qui signalent qu'on peut trouver des situations intermédiaires. Par exemple, en Autriche, où il n'y a pas officiellement de salaire minimum interprofessionnel, il y a malgré tout la règle selon laquelle aucun minimum de branche ne peut être inférieur à 1 000 euros par mois. Ce n'est pas interprofessionnel, ensuite, on peut discuter des méthodes de revalorisation de ce seuil-là, mais on a quelque chose qui n'est pas contradictoire avec la logique de négociation de branche.

Le deuxième point extrêmement important, c'est que ce projet reçoit les éloges d'organismes comme l'OCDE ou le FMI dont on n'attendrait pas qu'ils soutiennent ce genre de proposition. Plus récemment une note de la direction générale du Trésor donne le point de vue de Bercy et se montre plutôt favorable avec beaucoup d'arguments sur la nécessité d'enrayer la dégringolade salariale, le dumping social, la concurrence, et l'idée qu'il faut des garde-fous minimum.

Mais la note du Ministère de l'Économie avance un concept intéressant, celui de niveau adéquat au-delà duquel le salaire minimum ne serait pas souhaitable, en raison de ses supposés effets négatifs sur l'emploi. Le danger, comme cela arrive souvent dans ces cas-là, c'est que cette bonne idée soit reprise pour la déconsidérer totalement. Et quand on regarde de près les documents de l'OCDE et du FMI, le niveau adéquat ou approprié, c'est 40% du salaire médian. C'est un des niveaux les plus bas en Europe, qui placerait la France, avec ses 60%, bien au-dessus de ce niveau « approprié ». Il y a donc là un enjeu politique et syndical majeur. Il me semble qu'il y a, dans les politiques néolibérales, un projet d'éclatement du salariat, de mise à mal de modèles sociaux où la règle était que les salaires, bon an mal an, progressaient de la même manière dans tous les secteurs de l'économie.

Il y a d'un côté cette nouvelle philosophie qui est mise en avant et, de l'autre côté, des propositions de salaires minimum européens au rabais ; c'est pourquoi, si l'on veut éviter une généralisation de la concurrence des salariés à la baisse dans tous les pays de la zone euro et de l'union européenne en général, il faut avancer sur un projet de salaire minimum fixé à un niveau réellement décent et pas seulement adéquat aux supposées contraintes économiques. C'est un enjeu important dans la période qui s'ouvre. ■

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

Intervention de
Henri STERDYNIAK
Économiste à l'OFCE

Laurent Mauduit interroge Henri Sterdyniak : *faut-il se battre face à un monde qui est de plus en plus dérégulé et défendre le SMIC ou un SMIC européen ? Ou est-ce l'horloge même de ce capitalisme qu'il faudrait corriger ? S'il y a une relation capital/travail qui est au détriment du travail, au sein même des profits, il y a un partage de plus en plus à l'avantage des dividendes que de l'investissement. Est-ce que la vieille revendication syndicale de défense du SMIC suffit toujours dans ce monde très « anglo-saxonnisé » ou est-ce l'horlogerie même de ce capitalisme qui mérite d'être de nouveau régulée et de quelle façon ?*

Quand j'étais jeune, j'ai participé à la rédaction du programme d'un parti politique et nous y avions fait figurer l'objectif : pas de salaire supérieur à 7 fois le SMIC. Maintenant, dans le programme du même parti politique, l'objectif est : pas de salaire supérieur à 20 fois le SMIC. Nous avons dû nous résigner au creusement des inégalités.

La France est dans un monde mondialisé où, dans chaque pays, se creusent des inégalités. D'un côté, une couche étroite de la population bénéficie de la mondialisation et de la victoire du capital sur le travail ; et de l'autre côté, dans les pays développés, les travailleurs dits non qualifiés sont menacés par la concurrence des pays émergents comme par le progrès technique.

À partir de là, grosso modo, trois stratégies sont possibles. La première, c'est la résignation : il vaut mieux avoir un salaire faible que ne pas travailler; il faut accepter le creusement des inégalités de revenus et de statuts, cela passe par la remise en cause du niveau du SMIC (et plus généralement des prestations sociales et du droit du travail).

La deuxième solution, qui aujourd'hui frise l'utopie, serait de remettre en cause le capitalisme financier, de retrouver le discours socialiste productif ; les travailleurs doivent prendre en charge la production à la place de capitalistes peu soucieux de produire en France, qui préfèrent investir dans les pays à bas salaires et jouer sur les marchés financiers. Il faut modifier la manière dont sont conduites les entreprises, pour qu'elles se préoccupent moins de rentabilité financière et plus du développement de l'emploi et de la qualification des travailleurs.

Enfin, la troisième solution, sociale libérale, consiste à prendre aux riches pour donner aux pauvres. Il s'agit de récupérer les gains que

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

la mondialisation apporte aux plus riches pour aider les plus pauvres. C'est la stratégie choisie en France puisque notre particularité est d'avoir maintenu le salaire minimum à un niveau relativement élevé, d'avoir développé massivement les exonérations bas salaires qui ont réduit le coût du SMIC pour les entreprises et, par ailleurs, d'avoir maintenu et développé, le RSA, la prime pour l'emploi et les prestations familiales qui font que le niveau de vie des travailleurs en bas de l'échelle ne s'est pas trop dégradé. Ainsi, la France est l'un des pays où les taux de pauvreté ont le moins augmenté. Progressivement les taux de pauvreté des autres pays européens atteignent et dépassent les taux de pauvreté en France, c'est en particulier le cas pour l'Allemagne et même pour la Suède. La France, comme les Pays-Bas n'ont pas eu de fortes hausses de leur taux de pauvreté.

Par ailleurs, la France est un des rares pays où, avant la crise, les salaires n'ont pas eu de décrochage important par rapport aux gains de productivité. Ce n'est pas le cas de beaucoup de nos partenaires, en particulier l'Allemagne. Jusqu'à présent, la France a maintenu son Etat social et a résisté mieux que les autres à la croissance des inégalités.

Cela place la France dans une situation fragile parce que les plus riches en France sont plus taxés que dans beaucoup de pays, donc elle doit lutter contre la tentation des plus riches d'aller se faire imposer ailleurs. Elle doit lutter aussi contre les entreprises qui ont la tentation d'aller produire et d'aller se faire taxer ailleurs. La France apparait comme le mauvais élève de la mondialisation libérale comme de la soumission aux contraintes européennes de réduction du déficit public, de baisse des dépenses publiques et sociales, de mise en cause du droit du travail, de mise en place de réformes structurelles, sans que le gouvernement français ose dire clairement : non, nous ne sommes pas le mauvais élève ; nous refusons cette stratégie ; nous proposons une autre stratégie, celle du maintien du modèle social européen.

La France a dissocié complètement le niveau du SMIC du pouvoir d'achat dont disposent les travailleurs pauvres et du coût du travail grâce aux mécanismes que sont d'un côté les exonérations de cotisations sociales et de l'autre le RSA, la PPE, les prestations familiales (y compris les allocations logement).

Du coup, la question du bon niveau du SMIC devient ambiguë parce que cela dépend de façon importante de ce qu'on fait d'un côté des exonérations de cotisations sociales employeurs et de l'autre de ce qu'on fait du côté du RSA. Le système français a beaucoup d'instruments. Dans ce cadre, le SMIC a un rôle particulier, celui de garantir une valeur minimum au travail, quel que soit le rapport de force local entre le travailleur et l'entreprise. Ainsi, tout travailleur a-t-il droit à un niveau de vie satisfaisant, supérieur au seuil de pauvreté, sans avoir à recourir à un mécanisme spécifique d'assistance.

Effectivement, la situation économique, conjoncturelle ou structurelle, fait qu'il y a beaucoup de personnes en situation difficile. Ces personnes doivent être aidées, à la fois financièrement et par des mécanismes d'insertion, donc il est normal que

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

la France dispose d'un RSA. Par ailleurs, il serait nécessaire que soit mis en place un revenu minimum qui ne soit pas lié à l'obligation d'insertion pour un certain nombre de personnes qui sont très loin de l'emploi, temporairement ou définitivement. Par contre, la personne qui travaille normalement doit avoir un salaire qui lui permet de vivre de manière décente sans avoir besoin de recourir à ces mécanismes d'assistance.

"Dans une société qui fonctionne correctement, le précariat doit être extrêmement faible ..."

En même temps, se posent deux problèmes. D'une part, le précariat s'étend en France comme dans beaucoup de pays développés. Le nombre de travailleurs précaires augmente parce que de nombreuses entreprises ont choisi de sous-traiter certaines activités. Un certain nombre de tâches sont faites maintenant par des travailleurs précaires, qui sont souvent des femmes ou des travailleurs fraîchement immigrés, qui ne bénéficient pas des statuts des travailleurs normaux de l'entreprise. Le fait d'avoir des mécanismes d'assistance réduit la pauvreté de ces travailleurs et, en même temps, permet à ce phénomène de perdurer, donc il y a un arbitrage difficile. Le précariat n'est pas, à mon avis, une situation acceptable ; on ne peut accepter d'avoir en permanence des travailleurs précaires qu'on aide par le RSA, par une prime d'activité. Dans une société qui fonctionne correctement, le précariat doit être extrêmement faible. Le travail à temps réduit, sans garantie, doit être limité à des cas extrêmement particuliers (étudiants, par exemple). On ne va pas dans ce sens-là.

Le deuxième point délicat, vous en parlerez sans doute plus longuement cet après-midi, est que le salaire est individuel, que le niveau de vie est familial et que se pose l'articulation entre les dispositifs salariaux et sociaux. En France, actuellement, le SMIC (et la PPE et les allocations logement) assure à un smicard célibataire un niveau de vie de l'ordre de 77% du revenu médian, donc au-dessus du seuil de pauvreté. Par contre, se posent des problèmes de pauvreté, pour les personnes à temps partiel, pour les familles monoparentales et pour les familles mono-actives.

Le problème qui se posera l'année prochaine est celui de la réforme du système, d'un côté, la prime pour l'emploi a été supprimée alors qu'elle apportait 7,5% de pouvoir d'achat aux Smicards et, de l'autre côté, on va remettre en chantier le RSA activité, dont le barème était bien pensé pour accompagner la transition entre le RSA-socle et le SMIC, mais qui est un échec, compte tenu de son taux élevé de non-recours.

Ce que nous avons préconisé à l'OFCE c'est de compenser la suppression de la prime pour l'emploi par une revalorisation du SMIC, quitte éventuellement à augmenter les exonérations de cotisations bas salaires. C'est précisément le rôle du SMIC que tous les salariés aient un niveau de vie satisfaisant et soient incités à l'emploi : il n'y a pas de raison qu'il y ait deux dispositifs avec le même objectif, d'un côté le SMIC et, de l'autre, la prime pour l'emploi. Donc,

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

si on supprime la prime pour l'emploi, il faut augmenter le SMIC.

Par ailleurs, il faudrait repenser le complément familial, l'attribuer aux familles de travailleurs pauvres avec un ou deux enfants, pour que les familles avec un ou deux enfants, dont un des parents gagne le SMIC n'aient pas besoin d'avoir recours au RSA.

Le RSA-activité doit être maintenu, puisqu'il permet que toute activité se traduise effectivement par une hausse du revenu disponible mais son rôle serait réduit et, grâce à l'extension du complément familial et la hausse du SMIC, le non-recours aurait moins de conséquences pour les familles avec enfants.

Par ailleurs, il faudrait créer une allocation d'insertion, du montant du RSA, pour les jeunes à la recherche d'un emploi, n'ayant pas de droit à l'indemnité chômage, allocation validant des trimestres pour la retraite.

Du point de vue des entreprises, les exonérations de cotisations sociales, qui se sont massivement développées, ont réduit fortement le coût du SMIC. Bien sûr, ces exonérations sont extrêmement discutables. L'évaluation de leurs effets est sujette à caution.

"Il n'y a pas de spécificité française liée au niveau du SMIC ..."

Contrairement à ce qu'on lit trop souvent, le fait qu'il existe en France un SMIC relativement élevé n'a pas d'effet dramatique sur les taux d'emploi des travailleurs dits non qualifiés. Certes, le taux de chômage par niveau d'éducation est beaucoup plus élevé pour les travailleurs sans diplôme que pour les travailleurs avec un diplôme élevé, mais l'écart existe dans tous les pays de l'OCDE. L'écart est de 8,7 point en France, de 11,3 points aux États-Unis, de 11,5 points en Allemagne ; Quand on regarde les différences de taux d'emploi entre diplômés et non diplômés, l'écart pour la France est de 28 points. C'est un peu moins qu'aux États-Unis (29 point) et qu'en Allemagne (31 points), un peu plus qu'au Royaume-Uni (27 points). Il n'y a pas de spécificité française liée au niveau du SMIC.

En ce qui concerne la situation des jeunes de 25 à 30 ans, la part de ceux qui ne sont ni en emploi, ni en formation, est de 14% contre 15% au Royaume-Uni et 16% dans la zone Euro, même si les pays germaniques ou scandinaves font mieux. Le niveau du SMIC n'a pas, compte tenu de l'ensemble des dispositifs mis en place en France, d'effet dramatique sur l'emploi des jeunes ou des non qualifiés.

Il y a périodiquement un débat entre ceux qui préconisent de cibler les exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires pour maximiser l'effet sur l'emploi (sans tenir compte de la qualité des emplois ainsi crées) et ceux qui proposent plutôt d'aider l'industrie, tant les entreprises de main d'œuvre, que les entreprises innovantes et les entreprises qui cherchent à monter en gamme. La seule réponse qu'on peut faire, c'est : il faut faire les deux. On ne peut pas, dans l'état actuel du marché du travail, sacrifier l'un ou l'autre objectif.

Il y a de nombreuses études sur l'impact du salaire minimum qui sont finalement peu concluantes. Cela vient de la

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

difficulté de définir ce qu'est une hausse du salaire minimum : est-elle compensée ou non par des exonérations de cotisations sociales employeurs ? Comment joue-t-elle par rapport au RSA ?

Naturellement, la hausse du salaire minimum, provoque un effet demande puisqu'elle augmente le revenu de personnes qui ont une très faible propension à épargner. Cet effet demande est réduit, si on prend par ailleurs des mesures de réduction des dépenses publiques pour compenser la hausse des dépenses d'exonération de cotisations employeurs. La hausse du salaire minimum augmente théoriquement l'incitation au travail des salariés non qualifiés, ce qui joue sans doute très peu en France mais est très important dans les études américaines selon lesquelles la hausse du salaire minimum incite un certain nombre de personnes à aller travailler et augmente les performances au travail. C'est la théorie du salaire d'efficience.

Du côté des entreprises, une hausse du salaire minimum peut toujours être compensée par une augmentation des exonérations de cotisations sociales employeurs, de sorte que l'impact sur le coût des entreprises peut être nul.

"Certains travaux faits en France partent de l'hypothèse absurde selon laquelle le salaire est toujours égal à la productivité du travail ..."

Certains travaux faits en France partent de l'hypothèse absurde selon laquelle le salaire est toujours égal à la productivité du travail. Donc, quand on augmente le salaire minimum, le salaire d'aucun salarié n'augmente, mais les entreprises licencient toutes les personnes dont la productivité est inférieure au nouveau niveau du salaire minimum.

C'est bien sûr une hypothèse sans fondement. Prenez le cas des femmes qui remettent en état les chambres dans les hôtels. Même si on augmente le niveau du SMIC, l'hôtel ne va pas se priver de ces personnes ; le salaire de ces personnes n'a rien à voir avec une quelconque productivité du travail qui serait indépendante du salaire. Ce qui se passe c'est que, naturellement, l'entreprise qui nettoie les chambres qui, souvent, maintenant, n'est pas la chaîne hôtelière, mais un sous-traitant, facture le coût du SMIC à l'hôtel, qui, éventuellement, va augmenter un peu le prix des chambres, donc l'effet de la hausse du SMIC sur l'offre de travail des entreprises est extrêmement limité.

Selon certains, il existe des substitutions importantes entre facteurs de production ; quand on augmente le SMIC, les entreprises seraient incitées, au lieu d'utiliser des travailleurs non qualifiés, à utiliser des travailleurs plus qualifiés ou du capital. Dans l'industrie, une partie importante des emplois non qualifiés ont déjà disparu du fait de la concurrence des pays à bas salaires. Dans un grand nombre d'activité de services, ce genre de substitution n'est simplement pas possible.

Par contre, effectivement, il peut y avoir des substitutions entre entreprises, c'est-à-dire que la baisse du coût du SMIC incite les entreprises à

choisir la technique de production consistant à utiliser massivement du personnel précaire sous-payé et à concurrencer les entreprises qui ont un souci plus grand du niveau de salaire et de la compétence de leur personnel. Donc, on peut dire, en sens inverse : la hausse du SMIC renverse ce phénomène de déqualification de certains postes de travail.

Enfin, le dernier effet est un effet de substitution au niveau de la demande ; la hausse du coût du SMIC augmente le prix des produits à forte quantité de travail non-qualifié, donc peut décourager leur emploi par les ménages. Ceux-ci vont hésiter à avoir une femme de ménage ou ils ne vont plus la déclarer. Donc, l'impact de la hausse du SMIC passe sur des mécanismes complexes.

Le débat aux États-Unis, centré sur le problème des employés dans les fast-foods, n'a pas abouti à des conclusions nettes. Selon certaines études, augmenter le salaire minimum augmente un peu l'emploi dans les fast-foods ; selon d'autres, cela le diminue très légèrement. Certains travaux ont interrogé les responsables d'entreprises qui disent : quand le salaire minimum augmente, nous ne réagissons pas car les salaires ne sont qu'une petite part des coûts. Réagir en modifiant la façon de travailler serait trop coûteux. Le fait d'augmenter les salaires nous permet d'avoir des travailleurs plus motivés, avec moins de turn-over et d'absentéisme, donc ce n'est pas si mauvais pour nous.

L'OFCE a publié une étude d'Éric Heyer et Mathieu Plane qui prend en compte un grand nombre d'effets pour arriver à un bilan négligeable, légèrement négatif, de l'impact de la hausse du SMIC sur l'emploi.

Le SMIC européen est une très bonne idée. Dans chaque pays, un salaire minimum devrait représenter au moins un certain pourcentage du salaire médian, pourcentage décidé en commun. Cela participerait de la lutte contre le dumping salarial en Europe. Ce serait l'esquisse d'une coordination des politiques salariales.

Reste que cela peut être une bonne chose comme une mauvaise chose. C'est une bonne chose si cela s'inscrit effectivement dans une coordination satisfaisante des évolutions salariales. Les salaires, dans chaque pays, doivent augmenter comme la productivité globale du pays ; il faut du rattrapage dans les pays où les salaires n'ont pas augmenté comme la productivité du travail, en particulier dans les pays du Nord. Mais cela suppose que l'Europe renonce à la thèse dominante actuellement, selon laquelle les pays de la zone Euro ne sortiront que de la crise par des gains de compétitivité, donc par des salaires qui progressent moins vite que la productivité. En même temps, le salaire minimum ne peut être le seul outil de la politique salariale (puisqu'il servirait alors de variable d'ajustement). On le voit, il faut mettre en place dans chaque pays des objectifs nationaux pour l'évolution des salaires.

Cela suppose aussi que le niveau du salaire minimum soit fixé à un niveau satisfaisant. Il se trouve que la France est le seul pays d'Europe où le salaire minimum représente plus de 60% du salaire médian. Compte tenu des exonérations de cotisations sociales, cela ne fait que 50%. Mais il y a beaucoup de pays où le salaire minimum n'est que de

1ÈRE TABLE RONDE

QUELS FONDEMENTS ET RÔLES ÉCONOMIQUES POUR LE SMIC ?

l'ordre de 45% du salaire médian et donc, ce n'est pas forcément gagné d'avoir un SMIC européen qui ne soit pas un recul pour les salariés français.

"La grande idée contre laquelle il faut lutter, c'est contre l'idée du SMIC sectoriel, différent dans l'industrie et dans les services ..."

La grande idée contre laquelle il faut lutter, c'est contre l'idée du SMIC sectoriel, différent dans l'industrie et dans les services. C'est une idée absurde parce que la notion de productivité n'a pas de sens au niveau sectoriel. Prenez par exemple deux baby-sitters en France et à Bamako, elles font le même travail. En France, elle va être payée 15€ de l'heure, à Bamako, 2€ de l'heure. On ne peut pas dire que c'est une différence de productivité. Le niveau des salaires reflète l'état de développement d'un pays ; la notion de productivité en volume n'a pas de sens ; la productivité en valeur dans les services reflète le niveau de développement du pays. Il n'y a aucune valeur de la productivité en soi du travail d'une caissière ou d'une personne qui remet en état les chambres dans les hôtels, indépendamment du salaire dont elle bénéficie. Le prix relatif des services augmente au cours du temps même si les progrès techniques sont réalisés dans les secteurs industriels. On ne peut pas rompre cette logique. Il y a un grand nombre de secteurs dans lesquels, au cours du temps, il n'y a aucun gain de productivité.

Par ailleurs, le SMIC doit assurer un niveau de vie suffisant à chaque travailleur. Donc si, effectivement, on estime qu'il y a un certain nombre de travailleurs dont l'emploi pose problème, que ce soient les plus jeunes, les chômeurs de longue durée, les seniors, cela doit passer par des aides spécifiques à l'emploi et non pas par la baisse du SMIC. En même temps, les aides spécifiques à l'emploi posent problème si on ne remet pas en cause la gestion de la main d'œuvre par les entreprises. D'une part, elles risquent d'encourager le développement du précariat. D'autre part, elles risquent d'encourager la pratique consistant à embaucher à titre précaire des jeunes qui ne bénéficieront pas des conditions des travailleurs déjà en place. Enfin, elles risquent d'encourager une pratique des entreprises consistant à licencier à un certain âge les seniors en se disant : ils retrouveront ailleurs un travail aidé.

Il est important que les travailleurs et leurs syndicats se battent pour restaurer l'unité du salariat, ce qui signifie que, tout en luttant pour le niveau du SMIC, il faut aussi se battre pour éviter au niveau des entreprises le développement du précariat, de la sous-traitance, du fait qu'un certain nombre de fonctions sont maintenant assurées par des personnes qui ne bénéficient pas de la protection accordée aux travailleurs de l'entreprise, personnes qui sont souvent payées en dessous du SMIC parce que le personnel d'entretien dans les hôtels ou dans les d'entreprises, le personnel précaire, peuvent être payés en dessous du SMIC en sous-estimant le temps nécessaire pour effectuer leurs tâches. ■

CLÔTURE DE LA 1ÈRE TABLE RONDE PAR

PASCAL PAVAGEAU,
SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL

CLÔTURE DE LA 1ÈRE TABLE RONDE PAR

PASCAL PAVAGEAU,

SECRETAIRE CONFÉDÉRAL

Comme l'a dit Marie-Alice en introduction de la journée, je remercie à nouveau nos trois intervenants qui ont accepté ces échanges ce matin. Ils auraient dû être quatre, nous regrettons l'absence de Gilbert Cette. Et merci cet après-midi, à celles et ceux qui interviennent sur le deuxième volet des échanges qui sera plus sur l'aspect d'ordre social.

Je réponds d'emblée à la question parce que je sens que le suspens est intense dans la salle : FO est pour une augmentation massive du SMIC !

Sur l'aspect économique de ce matin, cela a été dit par les interventions des camarades des syndicats ou des fédérations, il est bien évident que le caractère social du SMIC, nous le mesurons pleinement au travers des délégués, mais de manière générale, des salariés que nous croisons dans les entreprises, mais également au niveau des assemblées générales, des colloques ou des meetings que nous pouvons mener à tous les niveaux de nos fédérations, de nos syndicats ou de nos UD et, bien évidemment, au niveau de la Confédération.

Pour autant, les données macroéconomiques sur ces sujets-là sont importantes : on a besoin d'analyses macroéconomiques, pas forcément « MACRON-économiques » vu l'orientation actuelle, pour pouvoir, y compris sur un plan social, caler avec le plus de justesse possible nos positions en appui de nos revendications.

On est entièrement d'accord, et d'ailleurs on ne l'a jamais porté comme cela, sur le fait que le SMIC n'est pas un outil de lutte contre la pauvreté. C'est quelque chose qu'on a toujours dit. En même temps, le fait que le SMIC français, soi-disant élevé, ne soit qu'à 150 euros du seuil de pauvreté, montre néanmoins que le fait d'avoir une augmentation correcte de ce salaire minimum est un enjeu de lutte contre les inégalités, la pauvreté et la paupérisation car il sert alors de levier.

Concernant le comité d'experts sur le SMIC, nous avions demandé l'intégration, au niveau de cette nouvelle configuration des experts, d'un sociologue. Nous l'avons obtenu, cela a été fait. Pour autant, le cadre social dans leur rapport reste complètement absent. Il n'existe toujours pas, en l'occurrence, malheureusement, donc cela nous pose un premier problème.

"Il y a des économistes « atterrés », mais il y a des politiques qu'il faudrait enterrer sur un certain nombre d'orientations telles qu'on peut les lire..."

Il y a des économistes « atterrés », mais il y a des politiques qu'il faudrait enterrer sur un certain nombre d'orientations telles qu'on peut les lire. On a demandé au niveau de la Commission le fait de pouvoir fonctionner comme le comité de suivi du CICE. L'avantage du comité de suivi du CICE est qu'on arrive à un moment donné à faire part, en tant que « maître d'ouvrage », si je puis dire, des demandes en l'occurrence syndicales, en disant : nous souhaitons que soit étudiée telle chose et ensuite les différents services de l'État, la DARES, l'INSEE, Bercy, une fois que la commande a été

CLÔTURE DE LA 1ÈRE TABLE RONDE PAR

PASCAL PAVAGEAU,

SECRETAIRE CONFÉDÉRAL

co-construite au niveau de plusieurs intervenants, on a la réponse à la question que l'on a été libre de poser. Au niveau du comité d'experts, on est uniquement dans la réaction d'un comité avec des hypothèses de base et de réflexion puisqu'on n'a pas demandé de regarder telle ou telle chose. Le fait qu'aujourd'hui sur les branches de moins de 5000 salariés, on ne dispose d'aucun élément en matière de suivi du SMIC, c'est une vieille demande de FO qui nous semble légitime eu égard au nombre de branches qui sont concernées et de la nécessité de disposer de ces éléments.

Le projet de rapport 2014 est assez intéressant. C'est le deuxième rapport rendu par le nouveau comité d'experts. Quand on le lit, peut-être qu'on n'a pas mis les bonnes lunettes pour le lire, on a vraiment l'impression, à plusieurs chapitres, que la réponse à la question relative à un coup de pouce significatif du SMIC est nécessaire ou se justifie. Et assez régulièrement, on a même des arguments qui arrivent en ce sens. Puis, arrive la conclusion : et là, comme c'est la rigueur budgétaire, pas d'augmentation !

Cela montre aussi un élément dont on n'a pas véritablement parlé ici. S'agissant d'un dispositif légal et règlementaire, une politique d'austérité, comme celle menée actuellement, conduit à bloquer une augmentation du SMIC alors que celle-ci se justifie pleinement sur le fond et face à la réalité.

Sur le plan européen, nous défendons au niveau de la CES, (le secteur d'Andrée Thomas de notre confédération) depuis longtemps l'instauration d'un salaire minimum calé autour de 60% du salaire médian dans un premier temps, évidemment surtout pas selon une logique d'alignement par le bas, comme toujours dans les revendications, avec une logique qui soit un point d'appui ou un démarrage de manière à ce que, dans les pays où il n'y en a pas, on est plus sur de la modération salariale et des salaires très bas, on puisse démarrer avec un plancher significatif de l'ordre de 60% de ce salaire médian. Après légal et/ou négocié, cela peut dépendre des pays.

Ce qui est aussi intéressant de notre point de vue, c'est que les deux éléments majeurs de nos camarades allemands sur leur revendication d'un salaire minimum, il y a une donnée importante, c'est que si on est à 8% de travailleurs pauvres en France, eux sont à 14% avec une explosion liée aux lois Hartz sur ces 10 dernières années qui semblent servir de modèle à la politique économique du gouvernement, et donc cette explosion-là fait que cela à créé en matière de paupérisation y compris chez ceux qui ont la chance d'avoir un job une situation insupportable.

Deuxième point, aidé par les politiques d'austérité, le patronat allemand a systématiquement bloqué ces dernières années toute capacité dynamique de négociation salariale.

Donc, ces deux éléments là, la paupérisation et l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres, plus un patronat qui a utilisé la politique publique d'austérité pour dire : l'État lui-même fait des économies, nous aussi, on doit en faire, en l'occurrence sur le mode salarial, a conduit nos camarades allemands à changer leur approche sur le plan économique.

CLÔTURE DE LA 1ÈRE TABLE RONDE PAR

PASCAL PAVAGEAU,

SECRETAIRE CONFÉDÉRAL

"Ce serait un outil de notre point de vue si chaque pays européen dispose d'un salaire minimum (au minimum 60% du salaire médian national) ..."

Dernier élément sur l'Europe, par rapport à ce qu'on disait sur le transport tout à l'heure. Ce serait un outil de notre point de vue si chaque pays européen dispose d'un salaire minimum (au minimum 60% du salaire médian national), ce serait pour nous un outil de lutte contre le dumping social mais aussi un moyen d'éviter les trous dans la raquette de la directive détachement.

Après, la question, c'est la capacité à le construire et c'est quelque chose qui est en vrai débat au niveau de la CES.

Sur l'histoire du SMIC comme frein à la négociation, vous avez longuement répondu sur le fait qu'on a des utilisations détournées, notamment sur un plan patronal et parfois sur un plan politique de la logique du SMIC. Nous restons évidemment sur une demande de SMIC qui s'inscrive véritablement dans la logique de voiture balai. Le problème de la voiture balai, c'est qu'il y a plein de trous dans le balai, donc, il faudrait qu'on le remplace par une lame un peu plus large et qu'on n'hésite pas à passer la deuxième, voire la cinquième. Le problème c'est que, parfois, on a le sentiment, qu'y compris sur un plan gouvernemental et politique, on reste en première avec les trous du balai, mais en plus, on est à la remorque. Donc, être à la remorque de la voiture balai qui a plein de trous et n'avance pas, c'est une difficulté. On a cette revendication extrêmement forte qui est de dire : il faut aller sur 80% du salaire médian, ce qui représentait 1 780 euros bruts par mois.

"Sur l'histoire de la suppression de la PPE, pour nous cela doit entraîner une revalorisation significative du SMIC ..."

Sur l'histoire de la suppression de la PPE, pour nous cela doit entraîner une revalorisation significative du SMIC. Lors du groupe de travail du député Lefebvre en février/mars de cette année, dans le cadre des assises sur la fiscalité, il avait été évoqué cette fusion PPE/RSA et notamment la suppression de la PPE. À l'époque, on avait déjà rappelé la revendication qui est la nôtre qui est que, dans ce cas-là, cela doit se traduire par une augmentation du SMIC.

J'ajoute par contre que notre revendication, c'est en cas de suppression de la PPE, transformation par l'évolution et l'augmentation du SMIC sans exonération de cotisation, puisque, pour ce qui est des exonérations de cotisation, le fait qu'on puisse avoir des difficultés en termes de négociation n'est pas lié au montant du SMIC, mais à la somme des exonérations fiscales ou de cotisation qui, toutes, sont systématiquement rattachées

CLÔTURE DE LA 1ÈRE TABLE RONDE PAR

PASCAL PAVAGEAU,

SECRETAIRE CONFÉDÉRAL

au SMIC avec maintenant un spectre très large puisqu'on va jusqu'à 2,5 avec l'instauration du CICE. On est dans une logique de trappe à bas salaires et d'application de la loi y compris de la part du gouvernement, faute de contrôle du fait qu'en moyenne, on est régulièrement à 13 % de nos branches qui sont avec un niveau salarial de grille inférieur à celui du SMIC après revalorisation. J'ai envie de dire que c'est presque pire à l'État. Sur les statuts particuliers, dans la territoriale ou dans l'hospitalière, on a plus de 13 %, de façon régulière, de grilles qui sont inférieures au SMIC parfois plus de deux ans après la revalorisation. Cela pose un véritable problème.

Dernier point, vous en avez peu parlé d'un élément mais extrêmement inquiétant pour nous : la régionalisation. Cela peut déboucher sur le retour à un SMIC de régions, voire d'entreprises. Certains au niveau patronal le revendiquent, avec une logique d'inversion de la hiérarchie des normes. L'histoire du passage de 22 à 13 régions est une chose. Nous y sommes opposés. Par contre, sur la troisième loi de la réforme territoriale, qui démarre son chemin parlementaire actuellement au Sénat, il est clairement écrit que les 13 régions futures auraient un pouvoir d'adaptation normatif et réglementaire y compris sur des champs sociaux. Le fait d'avoir transféré un très grand nombre de missions de l'État vers 13 régions et de prévoir une capacité d'adaptation normative ou réglementaire, on nous a expliqué, au Sénat, à l'Assemblée Nationale, au Conseil constitutionnel et au Conseil d'Etat, que la logique pourrait être d'avoir demain un SMIC théorique à 1, mais avec une capacité d'adaptation de 0,8 à 1,2 par chaque nouvelle région. On peut penser que cela montera rarement à 1,2 mais que cela descendra assez vite à 0,8. D'ailleurs, dans la revendication des élus en Alsace pour fusionner le conseil général du Bas-Rhin et du Haut-Rhin afin de faire une collectivité unique d'Alsace, le deuxième argument que l'ensemble des élus revendiquait, consistait à dire : on est à côté de l'Allemagne et de la Suisse, ce sont des pays qui n'ont pas de salaire minimum donc on a besoin, pour être compétitif, de pouvoir adapter le SMIC national. En l'occurrence, le faire tendre vers zéro …

C'est un argument que l'on commence à voir et qui serait potentiellement possible de par la réforme territoriale. Ce serait un retour en arrière vers le SMIG, qui était lui-même régionalisé.

Cela emporte notre opposition totale.

"Nous défendons un salaire minimum qui permette d'avoir une bonne répartition des richesses, qui soit uniquement sur le salaire, pas sur des aides parallèles ou sur des leviers qui sont des politiques publiques, le logement ou autre, qui sont des régulations par la loi ..."

Pour terminer sur ces différents points, Marie-Alice l'a dit dans sa dernière question, le point des critères peut être bloquant. Nous défendons

CLÔTURE DE LA 1ÈRE TABLE RONDE PAR

PASCAL PAVAGEAU,

SECRETAIRE CONFÉDÉRAL

un salaire minimum qui permette d'avoir une bonne répartition des richesses, qui soit uniquement sur le salaire, pas sur des aides parallèles ou sur des leviers qui sont des politiques publiques, le logement ou autre, qui sont des régulations par la loi. Le SMIC doit permettre effectivement que l'ensemble des salariés puissent avoir un niveau minimal correct et intégrant ce à quoi ils contribuent en matière de productivité, de production et donc de développement de la richesse collective au niveau du fruit de leur travail. C'est fondamental pour nous et on est y attaché plus qu'à certains critères.

Heureusement, qu'on n'est pas passé comme le Président de la République l'avait proposé à un critère basé sur la croissance, sinon on serait très embêté. En revanche, on est persuadé que le SMIC qui augmente est un outil pour créer de la croissance ! ■

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Intervention de
Jean-Pierre LE CROM
Directeur de recherche
au CNRS

Laurent Mauduit introduit le débat en rappelant que, dans une histoire et un débat comme celui du SMIC, pour apprécier les dangers qui pèsent sur lui, les menaces possibles de déréglementation, il est absolument précieux d'avoir une conscience de l'histoire sociale longue dans lequel il s'insère. On oublie que les acquis sociaux sont le produit de batailles syndicales, de grèves, de conflits. C'est de cette remise en perspective dont on a besoin.

Je sais que FO est une organisation pour laquelle l'histoire compte.

Je me souviens de longues discussions que j'avais avec Alexandre Hebert à Nantes, au moment où je faisais ma thèse sur la charte du travail. C'est un sujet qui l'intéressait vraiment beaucoup. Mais là je ne vais pas parler de la charte du travail, ou peut-être en un mot, mais Je vais parler du SMIC, du SMIG d'abord et du SMIC ensuite.

"Il y a eu une préhistoire du SMIG..."

Il y a eu une préhistoire du SMIG ; à la fin du XIXème siècle, un contrat avait été passé entre les autorités locales et le métro parisien où l'on fixait un salaire que l'on disait à l'époque « normal ». Le mot salaire minimum est venu après. Il a été généralisé pour toutes les entreprises adjudicataires de travaux publics en 1899 à l'initiative du ministre du commerce de l'époque puisque le ministère du Travail n'a été créé qu'en 1906. Au sein du ministère du Commerce, il y avait une direction du travail qui a donné l'essentiel de ce qu'allait devenir le ministère du travail après. Donc Alexandre Millerand, le ministre du commerce de l'époque, a pris l'initiative de faire annexer au contrat passé par les municipalités avec des entreprises, des bordereaux de salaires selon lesquels les salaires dans ces entreprises ne pouvaient pas être inférieurs à la normale des salaires dans la même région et la même profession.
La deuxième étape se situe pendant la première Guerre mondiale, dans les entreprises qui travaillaient pour le ministère de l'armement parce que, pendant la première Guerre mondiale, toute une part de l'économie nationale produisait des balles, des armes ...
En 1917, c'est le ministère de l'armement lui-même qui a fixé le salaire minimum. Il le faisait souvent après concertation avec les organisations syndicales c'est-à-dire la CGT et la CFTC.
Dans la préhistoire, il y a

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

aussi un texte qui utilise le mot salaire minimum, c'est une loi du 10 juillet 1915 sur le salaire minimum des travailleuses à domicile dans l'industrie du vêtement. Les préfets, généralement, réunissaient des commissions paritaires qui tentaient d'évaluer le salaire normal par rapport à ce qu'il était en atelier. Ensuite, les pouvoirs publics avalisaient ces données.

Il y a une préhistoire du salaire minimum. On pourrait parler aussi de certains traités de travail ou d'immigration, notamment le traité franco-italien de 1919, où il était clairement indiqué que les immigrés auraient un salaire identique aux Français pour la même profession et dans la même entreprise.

Mais jusqu'à cette époque, le salaire minimum était réservé à certaines catégories de salariés.

Après, il a été étendu à tous les ouvriers à domicile pendant la deuxième guerre mondiale.

Les choses commencent à changer avec la loi du 24 juin 1936 sur les conventions collectives. Il existait une loi de 1919 qui était très libérale. Ce qui change en 1936, c'est que le gouvernement du Front populaire institue l'extension des conventions collectives, c'est-à-dire qu'une convention collective, dès qu'elle est signée et répond à certaines conditions, notamment des conditions de représentativité des organisations, des questions de contenu. Ces conventions pouvaient être étendues à l'ensemble des entreprises et donc des salariés situés dans le champ d'application professionnel et territorial. Dans les clauses territoriales, il y avait un salaire minimum mais il était professionnel, fixé au niveau des branches, donc il y avait des différences entre les branches.

Et ce qu'il faut ajouter sur cette loi de 1936, c'est qu'il y a eu beaucoup de conventions collectives signées sous le Front populaire mais peu ont été étendues, donc il y avait des professions où il n'y avait pas de salaire minimum.

A la même période, on a institué ce qu'on a appelé la conciliation et l'arbitrage obligatoire des conflits du travail. Il y avait un moment où l'on conciliait les conflits et, quand on n'y arrivait pas, on allait chercher des arbitres ou des surarbitres qui fixaient le salaire et, en fait, comme l'a expliqué un historien bien connu, Jean-Pierre Rioux, cela a conduit à une politique de déflation raisonnée des salaires. J'ai fait faire un mémoire il y a très longtemps à Nantes, où j'enseigne et, pour une augmentation des prix de 5%, généralement les arbitres ou surarbitres, accordaient 1,5%. Donc, il y a eu une perte de pouvoir d'achat très sensible.

Ensuite, il y a la charte du travail. J'ai lu quelque part que le SMIG provenait de la charte du travail. Ce n'est pas vrai. Vichy ne supportait pas l'inter professionnel, donc la charte du travail, regroupait vingt neuf familles professionnelles. Et ce qui était prévu – mais la charte du travail n'a pas marché –, c'était que les salaires soient fixés avec des salaires minima effectivement, mais par profession et ce ne sera pas non plus les arrêtés parodies de 1945 qui vont instituer le SMIG. C'est en fait la loi du 11 février 1950. Je sais que FO est très attachée à cette loi.

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Cette histoire est assez méconnue. J'ai cherché avant de venir. Il n'y a pas d'historiens de mon espèce qui s'y soit intéressé, même chez les juristes, à part Gérard Lyon-Caen, qui avait fait un traité sur les salaires où il y a quelques pages sur l'histoire, mais ce n'est pas très développé. Mais ce qu'il ressort de l'article de Gérard Lyon-Caen, c'est que, certes, la loi du 11 février 1950 a institué le SMIG, mais qu'au départ, il n'était pas censé refléter les variations du coût de la vie. Le gouvernement était libre d'en fixer le montant selon les conditions économiques générales, les syndicats n'intervenant que dans la définition d'un budget type de consommation des familles ouvrières. Et ce système a été modifié plusieurs fois dans les années cinquante.

En 1952, on a instauré un élément très important : l'échelle mobile des salaires, mais comme le gouvernement intervenait sans cesse pour déterminer le prix des denrées et des services qui entraient dans la composition de l'indice, l'échelle mobile n'était pas respectée. Donc, il y a eu un troisième changement en 1957 où on est plus ou moins revenu à l'échelle mobile.

"Le problème du SMIG, c'est qu'il était calculé sur l'indice des prix et non pas par rapport au salaire moyen..."

Le problème du SMIG, c'est qu'il était calculé sur l'indice des prix et non pas par rapport au salaire moyen. Il a donc fallu transformer le SMIG en SMIC. Cela s'est fait après mai/juin 1968. C'était dans le cahier de revendication des organisations syndicales puisqu'on avait augmenté le SMIG de 35 à 37% ce qui était considérable, et l'idée qu'il y avait derrière, c'était que les plus petites entreprises auraient un peu de mal à assurer ce genre d'augmentation, donc l'idée était de lisser par rapport à l'évolution de l'économie. C'est une loi qui a été discutée au Conseil économique et social puis au Parlement.

Qu'est-ce que le mécanisme du SMIC ? On indexe le SMIC sur l'indice des prix à la consommation. Cela existait déjà avant. A partir de 1970, une hausse constatée des prix de 2% entraîne une augmentation corrélative du SMIC dès le mois suivant au lieu d'un délai de 2 mois. On passe de 2 mois à un.

Indépendamment de ce mécanisme automatique, le montant du SMIC est fixé chaque année au 1er juillet à partir de différents éléments. Ce sont les comptes économiques de la nation et les conditions économiques générales, ce qui ne change pas grand-chose par rapport à ce qui existait avant. Surtout, ce qui change fondamentalement les choses, c'est que le montant du SMIC est également fixé en fonction de l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires horaires moyens enregistrés par l'enquête trimestrielle du ministère du travail, mais il n'y a pas d'indexation. Et, en plus, ce n'est pas l'augmentation des salaires nets qui constitue la référence par laquelle le SMIC doit être augmenté mais seulement la moitié de celle-ci.

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Ce dispositif, qui était plus favorable que le SMIG, a néanmoins fait l'objet de critiques.

J'en ai relevé trois.

Certains ont dit qu'il aurait pu être tenu compte de paramètres complémentaires de ceux que je viens d'indiquer, notamment l'accroissement de la productivité, qui, dans les années 1960, était très forte. Donc l'accroissement de la productivité, le PIB auraient permis un meilleur lien avec l'expansion économique.

Deuxième type de critique, le SMIC n'était pas mensualisé ; c'était un SMIC horaire. La mensualisation est venue après, avec un accord national interprofessionnel repris dans la loi en 1978.

Un troisième type de critiques était fait au SMIC à propos de la question des abattements. La loi a supprimé les abattements de zone. On supprime le salaire minimum en agriculture, mais on conserve les abattements pour les jeunes, les travailleurs des DOM et les travailleurs dont l'aptitude physique était insuffisante.

"Gérard Lyon-Caen rappelait, dans un article qu'il avait publié en 1970 dans le Dalloz, que, parmi les neuf pays dans la CEE à l'époque, aucun d'entre eux n'avait un salaire minimum..."

La critique principale portait sur le fait que le SMIG a été maintenu sous le nom de salaire garanti dans toute une série de prestations sociales en matière de politique de l'emploi, de Sécurité sociale, d'aide sociale, de politique fiscale, etc. L'évolution du montant des prestations était déconnectée de celles du SMIC puisqu'il était seulement tenu compte du seul indice des prix. Et c'était vrai aussi pour la fixation d'un certain nombre de plafonds d'aides sociales ou bien en matière d'évaluation des avantages en nature pour le calcul des indemnités de congés payés, toute une série de domaines où l'on avait maintenu le salaire garanti à côté du salaire de croissance, sauf en matière de formation professionnelle.

Voilà ce que je pouvais dire sur l'évolution.

Je voulais dire également un mot sur une idée qu'il serait bien de la verser au débat. Gérard Lyon-Caen rappelait, dans un article qu'il avait publié en 1970 dans le Dalloz, que, parmi les neuf pays dans la CEE à l'époque, aucun d'entre eux n'avait un salaire minimum. Et Gérard Lyon-Caen disait, ce qui serait difficile à défendre aujourd'hui, que des personnes sont opposées au salaire minimum parce que son existence nuit au développement des conventions collectives et qu'il concourt au maintien des bas salaires. Et il ajoutait que l'idée d'un salaire minimum comme plancher avait des raisons sociales mais aussi des raisons économiques. L'objectif est de hâter la disparition d'entreprises malsaines qui ne survivent qu'en payant mal leur personnel.■

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Intervention de
Jea-Luc OUTIN
Économiste - Sociologue
Chargé de recherches au CNRS

Jean-Luc Outin commence par remercier les organisateurs de l'avoir invité.

Pour prolonger ce que vient de présenter Pierre Concialdi et préciser les phénomènes de pauvreté et leur extension, il me semble que la question est double : Comment les dispositifs que sont le RSA, la PPE, etc. contribuent-ils à lutter contre la pauvreté appréhendée à un moment donné ? Ici, il y a au moins deux aspects à considérer : l'aspect monétaire, lié au niveau des prestations et à leur incidence sur le revenu du ménage ; c'est le plus évident, celui que l'on considère principalement. Mais, il y a aussi un aspect statutaire : qu'est-ce que ces prestations, ces interventions sociales, désignent comme place dans la société ? Le fait d'être allocataire du RSA est-il un phénomène banal où désigne-t-il une place plutôt disqualifiée ?

Deuxième élément à prendre en compte, c'est une dimension dynamique : du point de vue individuel, quel impact sur les trajectoires et les transitions ; du point de vue collectif, est-ce que ces dispositifs contribuent à créer de la dualité dans la société ? L'enjeu est extrêmement important.

Laurent Mauduit rappelle que le RSA induisait une idée de transition.

J.-L. Outin : le RMI a été fondé sur l'idée voire le mythe de la transition. La notion d'insertion était suffisamment ambivalente pour laisser penser qu'on organisait un dispositif général de transition. Il n'a fonctionné que partiellement comme cela.

Il me semble que l'évolution que l'on peut envisager de ces mécanismes institutionnels découle aussi de la question qu'abordait Alain Supiot dans son ouvrage. Les experts ont mis l'accent sur l'impact économique du SMIC, en termes de coût du travail. Cela a eu des répercussions importantes sur l'apparition de ces mécanismes et sur leur niveau, comme l'a rappelé Pierre Concialdi. Dans cette perspective, l'approche s'est centrée sur les questions d'incitation et de désincitation par rapport à la recherche d'emploi. Comment situe-t-on le RMI puis le RSA par rapport au SMIC ? L'action sur les comportements individuels devait contribuer à ce que les transitions visées se déroulent bien. D'ailleurs, les années 80 marquent une rupture par rapport à ce qui avait été mis en place pour des populations pauvres hors emploi dans les années 70. Pour le minimum garanti, on est passé grosso modo des deux tiers du salaire minimum à sa moitié. La faiblesse relative du minimum est un problème secondaire dès lors que la situation couverte est temporaire.

Quelques éléments, d'abord, sur la pauvreté monétaire et la pauvreté en emploi. Comme Pierre Concialdi

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

l'a rappelé, la mesure est conventionnelle. On utilise le taux de pauvreté monétaire à 60%, ce qui donne, pour 2012, un taux de pauvreté de l'ordre de 13%. Malgré la nouvelle dégradation de la situation économique, il baisse par rapport à 2011, ce qui montre une limite de la mesure relative de la pauvreté. Si tout le monde s'appauvrit, il peut y avoir moins de pauvres. En 2012, la baisse du revenu médian indique que tous les ménages se sont appauvris, ce qui entraine une baisse du seuil de pauvreté et contribue à celle du nombre de personnes pauvres. Cependant, ce mouvement général de 2012 recouvre une autre évolution car si les plus riches se sont un peu appauvris, le revenu médian des plus pauvres a baissé bien davantage. D'ailleurs, on l'observe à travers les indicateurs d'intensité de la pauvreté qui augmentent très sensiblement entre 2011 et 2012.

Si on adopte ensuite une appréhension de la pauvreté en termes de conditions de vie, on a un taux de pauvreté de l'ordre de 12%, soit une population dont l'effectif est à peu près équivalent. Mais ce ne sont pas strictement les mêmes personnes, de telle sorte que si l'on prend l'une ou l'autre de ces approches, on trouve environ 20% des ménages ordinaires en situation de pauvreté. Si on prend les deux indicateurs croisés pauvres monétaires et pauvres en conditions de vie, on n'a que 5% de la population. L'ampleur du phénomène change en fonction de l'approche utilisée et de l'interprétation qu'on peut en avoir, d'où l'interrogation sur la pertinence des dispositifs de politiques publiques et leur cible.

"Autre aspect, la pauvreté monétaire ou en conditions de vie touche d'abord des personnes qui n'ont pas d'emploi ..."

Autre aspect, la pauvreté monétaire ou en conditions de vie touche d'abord des personnes qui n'ont pas d'emploi. Le taux de pauvreté parmi les chômeurs est d'un peu plus d'un tiers et parmi les autres inactifs, non étudiants, non retraités, il y en a aussi un tiers qui sont en situation de pauvreté. Au contraire, le taux de pauvreté monétaire des actifs occupés est de 7,5%, en légère baisse entre 2011 et 2012, mais en augmentation lente depuis une dizaine d'années. Là encore, il convient de prêter attention aux conventions utilisées. Sophie Ponthieux avait montré que si on les modifiait, on pouvait appréhender une population de pauvres en emploi beaucoup plus importante.

Ce taux de 7,5% de pauvreté en emploi recouvre une différence assez forte entre les salariés (environ 6% sont en situation de pauvreté monétaire) et les travailleurs indépendants. Cela fait écho à ce que disait Philippe Askenazy ce matin. Il y a maintenant des formes d'indépendance qui n'ont plus rien à voir avec celles des années 60 et qui exposent à des situations de pauvreté plus marquées que pour les salariés.

Bien sûr, on retrouve ce qui a été dit ce matin sur la forte disparité des taux de pauvreté en emploi selon les secteurs d'activité. Dans l'agriculture, le commerce, la restauration, les services

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

aux personnes, ils sont beaucoup plus importants, ce qui renvoie à une moindre qualité des emplois, aussi bien en termes de salaires plus faibles que de formes d'emploi plus précaires. Cela conduit à souligner l'ambivalence de la mesure du taux de pauvreté en emploi. En effet, elle appréhende les revenus au niveau du ménage et les situations d'emploi au niveau individuel, de telle sorte qu'il y a un paradoxe : les femmes sont les plus concernées par les emplois précaires et à temps partiel ; cependant, elles sont moins concernées par les situations de pauvreté en emploi quand elles ont un conjoint puisque le revenu de celui-ci améliore les ressources du ménage. Mais, on retrouve parmi les femmes pauvres, les femmes seules avec enfant. Cela aussi fait écho à ce qui a été dit ce matin, les situations de pauvreté peuvent découler non seulement de conditions d'emploi défavorables, mais aussi de l'importance de la charge des enfants. Cela interroge les politiques familiales ou les services collectifs qui peuvent améliorer le niveau de vie.

"Un autre élément important à considérer est l'impact des transferts sociaux sur le niveau de pauvreté monétaire ..."

Un autre élément important à considérer est l'impact des transferts sociaux sur le niveau de pauvreté monétaire. Ce sont les prestations sociales les plus universelles qui ont l'impact le plus fort. Pierre Concialdi l'a indiqué tout à l'heure, le niveau du RSA (inférieur à 500€ pour une personne seule) est tel qu'il permet de pallier les phénomènes de très grande pauvreté, ceux qui sont en dessous du seuil de 40%. Mais sa perception ne fait pas franchir le seuil de 60%, même si l'on prend en compte des droits tels que CMU, APL, etc. Au contraire, la dégradation des prestations de logement, par exemple, peut faire basculer dans la pauvreté les ménages qui sont juste au-dessus du seuil. De ce point de vue, l'action publique de lutte contre la pauvreté est paradoxale : le plan de lutte contre la pauvreté engage une revalorisation pluriannuelle du RSA pour rattraper la dégradation qu'il a subie, mais en même temps la revalorisation des aides au logement est bloquée.

Pour compléter, on peut se référer à l'enquête de la DREES qui interroge les personnes sur le montant du revenu dont elles estiment avoir besoin pour vivre. C'est une appréciation subjective. En 2011, ce montant était, pour une personne seule, de 1450€ environ.

Quelques mots sur RSA et PPE. Ce sont deux mécanismes différents qui ont été mis en place dans des conditions économiques et politiques différentes. Ils renvoient à des champs institutionnels particuliers de l'intervention publique (politiques sociales/politiques fiscales). Mais, ils ont des objectifs en partie commun, tels que l'incitation à la reprise de l'activité professionnelle et le maintien dans l'emploi, d'où la référence au niveau du SMIC. Comment situe-t-on le RSA par rapport à ce seuil salarial, et la lutte contre la pauvreté en emploi ? Cela renvoie à la question de la norme de l'emploi.

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Quels sont les effets de ces deux dispositifs ?

La PPE a été très critiquée parce qu'elle est assez peu ciblée. Elle vise une population large et très hétérogène de plus de 6 millions de personnes, entre le deuxième et le septième décile de niveau de vie. D'où la critique de saupoudrage. Cela s'est traduit, en 2008, par la décision de geler la PPE, afin de financer le RSA activité. Mais, cela aboutit à une situation très ambiguë et intolérable puisqu'on on a redistribué à des personnes pauvres ce qu'on a pris à d'autres personnes en général peu favorisées.

"Les situations professionnelles des allocataires du RSA sont marquées par une très grande instabilité ..."

La critique principale du RSA, c'est le non accès massif. Le rapport d'évaluation avait mesuré à environ deux tiers, le nombre des bénéficiaires potentiels en pointant principalement des problèmes d'information. En réalité, et cela a été dit ce matin, il y a deux dimensions qui ne sont pas suffisamment pointées : comment gère-t-on un droit pérenne face à des situations changeantes et instables ? Les situations professionnelles des allocataires du RSA sont marquées par une très grande instabilité. Cela engendre un réexamen fréquent de leurs droits, avec des situations très difficiles : quand la personne reprend un emploi, elle peut cumuler son salaire avec son RSA pendant les premiers temps car on se réfère aux ressources du trimestre précédent ; quand elle perd son emploi, on se réfère à cette période d'emploi, donc elle doit attendre pour percevoir le RSA. Pour l'individu, il en résulte une très grande incertitude quant à ses droits, ce qui peut contribuer à cette prise de distance observée par rapport à l'offre publique. Au-delà de la question du niveau des ressources, leur instabilité est un facteur de précarité important.

Le deuxième aspect, plus sociologique, conduit à se poser la question du statut social construit par une prestation comme le RSA activité ? Il n'est pas évident que les personnes, même si elles sont en situation matérielle et de niveau de vie délicate, se reconnaissent dans cette réunion avec d'autres personnes en situation de pauvreté. D'une certaine manière, du fait des caractéristiques du RSA activité (mode de gestion, caractère différentiel de la prestation, etc.), l'action publique désignent les bénéficiaires comme «pauvres». Or, eux-mêmes, s'appréhendent d'abord comme des «travailleurs», même s'ils savent que leur situation économique est très précaire. Le discours de certains politiques et acteurs publics sur les assistés et l'assistanat ne peut que conforter ces «travailleurs pauvres» dans le rejet d'une prestation comme le RSA, même dans sa déclinaison RSA-activité. Le discours de Martin Hirsch consistait à dire : en fusionnant tout cela (RMI, API, PPE) et en mettant en place un dispositif RSA, on va tirer vers le haut les personnes qui sont loin de l'emploi. En fait, on a plutôt tiré vers le bas celles qui sont en situation d'emploi précaire, ce qui a induit un phénomène de

retrait. On voit bien que les revendications d'autonomie et de dignité des personnes contribuent à une prise de distance forte à l'égard de l'offre publique. On peut se demander si la prime d'activité destinée à remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi dont la gestion va rester dans le champ des aides sociales ne va pas induire le même phénomène de retrait. Les économistes, en mettant trop l'accent sur les questions d'incitation et d'information, occultent ces dimensions importantes.

"La population des allocataires du RSA se renouvelle d'un tiers par an et pour le RSA activité, c'est encore plus important ..."

Dernier point, le RSA et les transitions sur le marché du travail. Il me semble que cela interroge beaucoup le discours public qui appréhende les allocataires RSA comme un nombre et un tout homogène ; pourtant, il y a une multiplicité de flux d'entrées et de sorties dû dispositif RSA, et encore plus du RSA activité. La population des allocataires du RSA se renouvelle d'un tiers par an et pour le RSA activité, c'est encore plus important. Ce décalage très fort entre la réalité du fonctionnement d'un dispositif et le discours politique ou social a des incidences. Bien sûr, les transitions sont variables. Une partie des allocataires du RSA activité en sort (environ 40% sortent dans l'année) ; une autre partie reste durablement, du au fait qu'ils occupent des emplois à temps partiel stables, même s'ils souhaitent travailler davantage. Mais, parmi ceux qui sortent, certains se retrouvent l'année suivante parmi les demandeurs d'emplois indemnisés et sont donc exposés à un retour dans le RSA après épuisement de leurs droits à l'assurance chômage. A côté d'un processus de transition plutôt favorable, on note donc un phénomène de dualisation qui prend différentes modalités : prise en charge durable du fait des emplois à temps partiels qui sont occupés, prise en charge intermittente du fait de la précarité des statuts d'emploi. Au-delà de la question des transitions et des trajectoires individuelles, celle qui se pose est la place que prend un dispositif tel que le RSA appréhendé comme une forme institutionnelle nouvelle qui contribue à la régulation de certains segments du marché du travail. Tout en cherchant à pallier les effets de cette segmentation pour les individus, elle peut conforter les processus correspondant, d'un point de vue plus global. Joint avec un renforcement des «droits et obligations» des individus, ce dispositif n'a-t-il pas comme effet de transformer une partie des pauvres hors emploi en pauvres en emploi. Il est urgent de débattre des conséquences économiques, sociales mais aussi politiques d'une telle situation. ■

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Intervention de
Carole MONIOLE
Maître de conférences,
Université Paris Ouest,
Nanterre La Défense

Laurent Mauduit pose la question suivante : *Y a-t-il des phénomènes spécifiques à la fonction publique ? Ce que l'on décrit dans le secteur privé se retrouve-t-il à peu de chose près dans la fonction publique ?*

Je vais parler des garanties dans la fonction publique, notamment à partir d'une étude que j'ai réalisée dans le cadre de l'IRES, qui portait sur la rémunération des fonctionnaires dans la fonction publique de l'État. Il est difficile d'évoquer les deux autres fonctions publiques en raison de la complexité de la reconstitution des données les concernant. Dans le cadre de cette étude, qui portait à la fois sur les concepts utilisés dans les rémunérations des fonctionnaires (les non titulaires qui pourraient être concernés par le traitement minimum dans la fonction publique n'ont pas été étudiés), la recherche portait sur la construction des rémunérations en distinguant le traitement principal des régimes accessoires (primes) mais aussi la négociation salariale dans la fonction publique. Pour cette dernière, on observe un retrait de la négociation interministérielle au profit de démarches moins coûteuses sur le plan budgétaire.

Dans cette étude, il y avait aussi des éléments qui concernaient plus particulièrement le SMIC. On m'a demandé d'analyser le traitement minimum de la fonction publique. La question était de savoir s'il était au même niveau que le SMIC ? Au-dessus ou au-dessous ? Une autre question concernant la construction des rémunérations dans la fonction publique, qui fait référence aux corps dont la logique dépasse celle des métiers. Plus précisément, il s'est agi de savoir si la première rémunération autrement dit le premier échelon de chaque corps avait connu une diminution par rapport au SMIC ou non sur une période de 30 ans. Donc à partir de 1982.

Je voudrais faire une première remarque sur ces pieds de corps et ensuite revenir sur le traitement minimum et la construction des rémunérations dans la fonction publique.

Sur ces pieds de corps, c'est-à-dire le premier indice d'une grille indiciaire d'un corps donné, l'écart entre le SMIC et ce premier indice avait diminué de façon considérable. A l'époque, on m'avait demandé de travailler sur neuf corps caractéristiques de la fonction publique d'État. Je vais commencer par les corps de catégorie C, qui ont les rémunérations les plus basses de la fonction publique et qui peuvent être davantage concernés par le SMIC que les autres. L'écart qui, en 1982, se situait entre

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

13 et 34% pour ce pied de corps par rapport au SMIC, est passé entre 0 et 5%. Il en résulte une perte d'attractivité de la rémunération dans la fonction publique laquelle peut être un élément important pour un candidat à la fonction publique. Ce phénomène qu'on trouve pour la catégorie C, on le retrouve en catégorie B, avec des écarts qui sont passés autour de 36% à un peu moins de 2% en 2012.

On le comprend alors, la question du SMIC, dépasse les agents de catégorie C pour inclure celle des agents de la catégorie B. Les corps de la catégorie A regroupent les enseignants, les ingénieurs mais aussi les attachés, les administrateurs civils. Si l'on prend les professeurs certifiés en 1982, on s'aperçoit que l'on passe de 80% à 13% au-dessus du SMIC, donc on n'est plus très loin du SMIC.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que dans la fonction publique, les politiques de revalorisation salariale, en tout cas sur le traitement indiciaire, concernent souvent les pieds de corps qui ont connu de nombreux relèvements. Malgré tous les relèvements intervenus sur la période que j'ai étudiée (de 1980 à 2012), on observe une perte d'attractivité par rapport au SMIC. Cette politique de relèvement des premiers échelons des corps perdurent puisqu'en 2014 et 2015 dans la mesure où le gouvernement a fait le choix sur la catégorie C, pour éviter de se retrouver en dessous du SMIC, de revaloriser quelques échelons de la catégorie B et une bonne partie de la grille des catégories C.

Une des explications qu'on peut avancer, tient au fait que le SMIC, grâce à ses mécanismes de calcul et de revalorisation, a connu une progression malgré tout meilleure alors que, dans la fonction publique un des éléments importants, la valeur du point, c'est-à-dire un point qui va permettre de calculer le traitement sur la base d'un indice majoré, n'avait pas connu la même évolution.

La seconde remarque que je voulais faire est d'expliquer pourquoi le SMIC protège les bas salaires puisqu'il apparaît comme un plancher. En effet, le traitement minimum de la fonction publique ne va pas pouvoir être en dessous et les gouvernements qui se sont succédés ont maintenu cette logique.

Au préalable, il importe de rappeler les modalités de calcul de la rémunération principale. Si celle-ci évolue peu, cela tient à la faible évolution de ses différentes composantes à savoir la correspondance entre les indices bruts et les indices majorés et la valeur du point. Les politiques qui se sont succédées ont revalorisé le bas de la grille indiciaire, qui va correspondre à la catégorie C pour essayer d'être au plus près possible du SMIC pour les salaires les plus bas.

"La revalorisation de ce point se fait généralement de manière inférieure à l'inflation, conduisant à une perte de pouvoir d'achat ..."

L'autre point important, c'est la valeur du point qui est le plus petit dénominateur commun de la fonction pu-

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

blique. Or la revalorisation de ce point se fait généralement de manière inférieure à l'inflation, conduisant à une perte de pouvoir d'achat. Cette valeur est gelée depuis juillet 2010 parce que c'est un moyen de faire des économies importantes. Dans le projet de loi de finances pour 2015, le gouvernement affiche une économie de 1 milliard d'euros au titre de la non revalorisation de la valeur du point.

On le comprend aisément, la dimension budgétaire est très présente dans la fonction publique en particulier sur les paramètres généraux tels que la valeur du point.

Aujourd'hui, la tendance dans la fonction publique est de considérer qu'il faut prendre en compte la carrière dans l'appréciation de la perte de pouvoir d'achat. Ainsi, l'évolution de la rémunération (par exemple en changeant d'échelon) constitue une réponse et, au besoin, si cela ne suffit pas, il y a un mécanisme qui a été mis en place en 2008, la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat). Ainsi, grâce à ce système, on entend répondre au problème de l'inflation et à la perte du pouvoir d'achat d'un certain nombre de fonctionnaires. Cette démarche est très attractive sur le plan budgétaire puisqu'elle ne coûte pas grand-chose au regard de la valeur du point, qui coûte un milliard d'euros pour 1,35% d'augmentation. Nous n'avons pas, comme dans le secteur privé, autant de statistiques. Pour la fonction publique d'État, le coût de la GIPA représente 80 M€. Qui plus est, la GIPA, est une dépense non dynamique, car l'appréciation des agents éligibles se fait chaque année au regard des 4 années précédentes. Ainsi si un agent a eu durant 4 ans un petit avancement d'échelon ou une promotion de grade, elle ne sera pas éligible à la GIPA car l'augmentation de sa rémunération sera supérieure à celle de l'inflation.

J'en viens maintenant au fait que le SMIC protège aussi les bas salaires dans la fonction publique parce qu'il est un garde-fou pour la fonction publique.

"Ainsi, si le SMIC augmente, il va falloir augmenter le traitement minimum pour se situer juste au niveau du SMIC mais pas plus ..."

Il l'est alors même que, dans la fonction publique, on a un traitement minimum, qui a été mis en place à partir des années 50. On peut observer que l'écart avec le SMIC s'est réduit au point d'être au niveau du SMIC et donc c'est plutôt le SMIC qui constitue la valeur de référence. Ainsi, si le SMIC augmente, il va falloir augmenter le traitement minimum pour se situer juste au niveau du SMIC mais pas plus.

Chaque année, quand le SMIC augmente, le traitement minimum doit suivre. Ce traitement minimum n'intervient que si l'indice de rémunération de l'agent se situe en dessous. Donc, on est dans une situation où le traitement minimum suit le SMIC et donc qu'il n'y a pas de politique dynamique pour avoir des bas salaires largement au-dessus du SMIC. On se contente de suivre ce SMIC.

Le dernier relèvement date de 2013 et, depuis, le choix

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

du gouvernement a été de revaloriser le bas des grilles indiciaires pour essayer, pendant 2/3 ans, de se situer légèrement au-dessus du SMIC mais n'avoir pas à intervenir sur le traitement minimum.

Dans cette logique où il faut se situer au moins au niveau du SMIC, il y a différents paramètres possibles : la valeur du point, les correspondances entre les indices bruts et les indices majorés, la fixation du traitement minimum et les grilles indiciaires. Comme le relèvement du traitement minimum ne suffit plus, le Gouvernement a fait le choix pour 2014/2015 de relever le bas des grille indiciaires de la catégorie C pour se situer juste au-dessus du SMIC mais pas plus.

Enfin, il faut aussi noter que le SMIC est une valeur de référence, dans l'hypothèse où le SMIC aurait été revalorisé et que les gouvernements n'auraient pas eu le temps de prendre un texte pour se situer au niveau du SMIC, les agents bénéficieraient d'une indemnité différentielle, le temps qu'il y ait une augmentation. On a un traitement minimum mais sa construction est par rapport au SMIC et cela constitue le bas des traitements dans la fonction publique.■

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Intervention de
Françoise MILEWSKY
Économiste à l'OFCE

Laurent Mauduit rappelle que, dans les mouvements progressistes, il y a toujours eu une sensibilité à la question particulière des femmes. Mais, quand bien même les grands principes sont affichés, il y a parfois, dans la vie quotidienne, des oublis par rapport à la situation particulière et la surexploitation. *"J'ai un souvenir professionnel très précis, les premières mesures d'allégement de cotisations sociales pour inciter le travail féminin à temps partiel. C'était avec Martine Aubry fin 1992. Cela s'est passé dans l'indifférence générale. Il y avait une presse sociale importante et je me souviens de Delphine Girard qui était indignée en se disant : la mesure Aubry va accroître très fortement la précarité du travail féminin".*

Françoise Milewski : "et elle avait raison".

Laurent Mauduit souligne que très peu de journalistes disaient cela à l'époque. *Il y a un double intérêt, de connaître le statut spécifique des femmes, la surexploitation éventuelle et en même temps, de comprendre au travers du statut des femmes, leur précarité, ce que cela renseigne sur le marché du travail. Ce sont deux points sur lesquels on aura plaisir à vous entendre.*

Je vais tenter d'expliquer qu'aborder la question des dimensions sociales du SMIC ne peut pas se faire indépendamment du sexe des bénéficiaires du SMIC et des bas salaires. Ce n'est pas un point particulier, mais quelque chose qui me paraît essentiel pour comprendre d'une part le développement de la précarité et de la pauvreté, d'autre part la nature du lien au marché du travail des hommes et des femmes, et ce que dit la nature du lien des femmes avec le marché du travail de notre société dans son ensemble. J'aborderai aussi la question de l'autonomie et de l'indépendance financière.

Pour expliquer cela, je commencerai par repréciser le tableau qui a été fait ce matin, afin de montrer cette réalité toute simple mais fondamentale qui est que les smicards sont en majorité des smicardes : les chiffres sont d'une brutalité criante.
En France, les femmes sont un peu plus de 43% des sa-

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

lariés et 57% des smicards ; près de 14 % d'entre elles sont au SMIC contre 8% des hommes. Près de 22% des femmes à temps partiel sont au SMIC horaire. Et si l'on prend en compte les seuls temps complets, la part des femmes qui sont au SMIC est plus importante que celle des hommes. On peut étendre ces constats aux bas salaires : la part des femmes parmi les bas salaires est encore plus importante.

Cette surreprésentation des femmes tient à de multiples causes. La première est liée aux secteurs où travaillent respectivement femmes et hommes, c'est-à-dire à la non-mixité des métiers et des secteurs, en d'autres termes à la ségrégation professionnelle. Les hommes travaillent majoritairement dans l'industrie et les femmes majoritairement dans les services. Parmi les services, dans de nombreuses activités le SMIC concerne une proportion de salariés plus importante que dans la moyenne de l'économie : c'est le cas de la grande distribution, des commerces, de l'hôtellerie-restauration, des soins, de l'entretien et du ménage. Cela a déjà été cité ce matin : ce sont des secteurs où le SMIC est surreprésenté. Et un secteur spécifique, celui des emplois de service à la personne, qui est en développement, crée beaucoup d'emplois rémunérés au SMIC.

"Le paradoxe est que les femmes sortent globalement mieux formées du système éducatif et qu'en même temps elles sont majoritaires parmi les salariés peu ou non qualifiés…"

La seconde cause tient à la structure des qualifications. Le paradoxe est que les femmes sortent globalement mieux formées du système éducatif et qu'en même temps elles sont majoritaires parmi les salariés peu ou non qualifiés. C'est lié d'une part à une orientation scolaire sexuée, d'autre part à la non-reconnaissance de certaines qualifications. Dans l'industrie, au fil des ans, ont été négociées des grilles de qualification précises. Dans le secteur tertiaire, et notamment lorsqu'il s'agit d'emplois atomisés dans de toutes petites entreprises, l'échelonnement des classifications n'est pas aussi étendu. De plus – on voit que s'entremêlent en permanence l'histoire du marché du travail et l'histoire des inégalités entre les femmes et les hommes –, on considère que les femmes ont des compétences innées, c'est-à-dire que ce qu'elles font dans la sphère marchande correspond à ce qu'elles font déjà dans la sphère domestique. Elles savent le faire spontanément et il n'y a nul besoin de reconnaître une qualification et un salaire correspondant. Il y a ainsi une distorsion entre la non-reconnaissance de la qualification et l'utilité sociale de ce type de métier. On peut étendre cela à bien d'autres domaines que celui des emplois à domicile, d'aide aux personnes dépendantes - enfants ou personnes âgées.

La troisième raison tient au temps de travail. Les salariés au SMIC sont surreprésentés parmi les temps partiels. Les salariés à temps partiel sont

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

un peu plus de 20% des salariés, mais plus de 40% sont smicards. Or les femmes sont majoritaires parmi les temps partiels : 80% des temps partiels sont occupés par des femmes et un tiers des femmes travaillent à temps partiel contre seulement 6% des hommes. Cela conduit à une faiblesse du salaire moyen, à la fois du fait du nombre d'heures, mais également du fait du salaire horaire qui est en moyenne plus bas qu'il ne l'est pour les temps complets. Ce phénomène est encore accentué dans la réalité par les éléments évoqués ce matin et en début d'après-µmidi : dans un certain nombre de services, la durée allouée à une tâche est bien inférieure au temps passé dans la réalité : cela a été décrit de façon systématique pour bon nombre d'emplois à domicile, en particulier la prise en charge des personnes âgées dépendantes. En pratique, on aboutit alors à une rémunération inférieure au SMIC horaire. Cela concerne autant le secteur marchand que la fonction publique et certains emplois des associations, notamment dans les activités de l'aide à la personne.

Enfin, une quatrième raison tient aux statuts d'emploi, CDD ou CDI. Fabien Toutlemonde a déjà précisé que les statuts d'apprentissage, hors CDD et CDI, sont proportionnellement les plus rémunérés au SMIC. J'ajouterai que les CDD sont pour une part plus grande rémunérés au SMIC que ne le sont les CDI, et les femmes sont surreprésentées parmi les CDD. Tout cela dessine le tableau que j'ai titré tout à l'heure : « les smicards sont des smicardes ».

"Les femmes ont 1,4 fois plus de chance d'être rémunérées sur la base du SMIC que les hommes ..."

Si l'on raisonne toutes choses égales par ailleurs, indépendamment des caractéristiques individuelles des hommes et des femmes, les femmes ont 1,4 fois plus de chance d'être rémunérées sur la base du SMIC que les hommes. Cela illustre les inégalités et les discriminations. Les conséquences découlent de ces constats. J'en aborderai quatre, à chaque fois au travers de la question des liens avec le marché du travail et de celle de la division sexuée des rôles sociaux.

Premier point : la précarité. Celle-ci comporte le volet « classique » de l'instabilité et de la discontinuité dans l'emploi : pour les femmes, les frontières sont floues entre l'activité, l'inactivité, les périodes de chômage, de CDD, de retrait du marché du travail. Beaucoup de femmes sont à la fois dans et hors du marché du travail. Les ruptures de parcours et la fragilité de l'insertion caractérisent les liens avec le marché du travail. La réinsertion après une longue interruption se traduit souvent par une déqualification.

Mais la précarité, c'est aussi le sous-emploi durable. Ce n'est alors pas une précarité au sens d'une instabilité, mais au contraire d'une stabilité dans le sous-emploi. C'est cette composante qui a explosé, à la fois pour des raisons qui tiennent à l'évolution du marché du travail et aux politiques publiques, qui ont favorisé le temps partiel au début des années 1990.

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Ces temps partiels ne favorisent pas l'articulation sphère privée / sphère professionnelle. Ils sont au contraire souvent caractérisés par des horaires fragmentés, des coupures importantes, des horaires atypiques, des amplitudes de travail de longue durée, ce qui a pour conséquence une dégradation des conditions de travail et de vie. Les femmes sont surreprésentées dans ces emplois et elles y demeurent le plus souvent, sans possibilité d'évolution.

La crise a accentué ce phénomène. Certes l'accroissement du chômage des hommes a été plus important que celui des femmes. Mais les modalités d'ajustement ont été différentes : un certain nombre de femmes déjà à temps partiel, notamment dans le secteur des services, ont vu leurs horaires diminués. Et le chômage des catégories B et C, c'est-à-dire des personnes qui travaillent en activité réduite et qui souhaiteraient travailler davantage, s'est fortement accru. Or ce sont majoritairement des femmes.

J'insiste tout particulièrement sur ces points parce que les analyses traditionnelles de la précarité, du sous-emploi et des bas salaires négligent la relation particulière que les femmes ont avec le marché du travail. Le processus de discrimination se déroule avant même l'emploi, pendant la formation, puis dans l'emploi. Cette fragilité de l'insertion est due au fait que c'est sur les femmes que repose la responsabilité d'articuler tâches familiales et tâches professionnelles. Cela conduit à accepter des « mauvais emplois », des temps partiels contraints, de prendre des temps partiels « choisis » faute de structures d'accueil de la petite enfance en nombre suffisant. La précarité n'est pas spécifique aux femmes, bien sûr, mais elle les concerne davantage car ses fondements relèvent à la fois des évolutions du marché du travail proprement dit et de ce qui se passe dans la sphère domestique : du fait de la division sexuée des rôles sociaux, certaines femmes interrompent ou réduisent leur activité.

La deuxième conséquence que je voudrais évoquer tient à la question de l'autonomie ou de la dépendance. Une femme à bas salaire est financièrement dépendante, tout comme l'est une femme à temps partiel ou inactive ou en congé parental. Elle n'est pas forcément en situation de pauvreté grâce à la solidarité financière à l'intérieur du couple. Mais l'absence d'autonomie est importante parce qu'elle aura des conséquences en cas de rupture conjugale. La norme n'est plus celle de la femme au foyer. Le modèle de Monsieur gagne-pain – Madame au foyer s'est transformé en modèle à double apporteur de revenus. Mais c'est en fait un modèle Monsieur gagne-pain – Madame gagne moins ! Le salaire reste d'appoint, ce qui réduit l'indépendance et l'autonomie financières.

Le modèle à double apporteur de revenus sans mise en cause de la division sexuée traditionnelle des tâches et la multiplication du nombre de femmes seules avec enfants créent des inégalités sociales supplémentaires. Les inégalités entre les femmes et les hommes ne sont pas des inégalités comme les autres : elles ont ceci de particulier qu'elles mêlent en permanence ce qui relève de la

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

sphère professionnelle et de la sphère privée. Les liens entre l'insertion dans le marché du travail et la répartition des rôles dans la famille sont multiples.

Troisième conséquence, la pauvreté. La pauvreté en emploi s'étend, comme l'a déjà évoqué Pierre Concialdi tout à l'heure. J'ajouterai que ce sont souvent les ruptures de parcours personnel ou professionnel qui font basculer dans la pauvreté : congé parental long, séparations, divorces. Un seul salaire devient alors un problème. L'emploi à temps partiel – qu'il soit contraint ou choisi – est insuffisant pour subvenir aux besoins. Le temps partiel choisi à l'intérieur d'une famille devient source de pauvreté en cas rupture conjugale, alors que la décision du temps partiel avait été prise en commun.

On doit discuter de la distinction entre individu et ménage. Aujourd'hui, un travailleur pauvre est une personne qui travaille et vit au sein d'un ménage pauvre. Le niveau de vie est estimé à l'aune de celui de la famille. Les femmes représentent la grande majorité des salariés à bas salaire, mais ne sont pas la majorité des travailleurs pauvres. L'approche familiale du revenu masque des pans entiers de pauvreté. La pauvreté est particulièrement criante parmi les familles monoparentales.

Une quatrième conséquence tient aux retraites. Mon analyse sera simpliste, faute de temps. L'écart moyen des pensions de retraite entre femmes et hommes s'est réduit dans le passé et continuera de se réduire. Mais il est tout à fait certain que va se développer une catégorie de retraitées pauvres : ce sont des femmes qui se retrouvent seules – célibataires ou divorcées – et qui ont eu des parcours professionnels discontinus, à temps partiel, mal payés. Là encore, on est au carrefour de l'évolution du marché du travail et de celle des inégalités de sexe.

Pour conclure, je vais d'abord reprendre ce que j'ai dit en introduction : la question des bas salaires des femmes n'est pas une question en plus : « au fait, il y a les femmes ». La surreprésentation des femmes parmi le SMIC et les bas salaires repose sur la division sexuée des rôles sociaux et sur les mécanismes d'insertion dans le marché du travail.

L'hyper-flexibilité, les mini-jobs à l'allemande, les contrats zéro heure au Royaume-Uni concernent surtout des femmes et ce n'est pas un hasard. La déstructuration de normes d'emploi, dont le temps partiel en tant que sous-emploi durable, rémunéré au SMIC, les touchent tout particulièrement.

L'externalisation et la sous-traitance, la multiplication des statuts d'emplois – y compris d'auto-entrepreneur – et le contournement des règles font qu'au sein d'une même entreprise se côtoient plusieurs types d'emplois. La France ne connaît pas encore le contrat zéro heure mais on voit déjà combien se sont étendues à la fois l'incertitude du temps de travail et donc du revenu, et la pauvreté. Donc pour répondre à la question que vous m'avez posée, oui on connaît une situation de détricotage du tissu social et des droits sociaux, et l'insertion des femmes sur le marché du travail est un élément essentiel pour le comprendre. ■

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Intervention de
Pierre CONCIALDI
Chercheur à l'IRES

Laurent Mauduit introduit la séance par une interpellation générale à propos du livre du Professeur Alain Supiot[5] «L'esprit de Philadelphie». Pour Laurent Mauduit, ce livre tend à expliquer que ceux qui ont libéré la France et le pays, les alliés, avaient une ambition de stabilité économique et financière qui se traduit dans les accords de «Bretton Woods». Mais on oublie très souvent que les accords de Philadelphie, qui ont aussi cette ambition de stabilité, ont donné naissance à l'OIT. L'histoire que nous avons vécue à la fin des Trente Glorieuses a consisté en une sorte de «détricotage progressif» du modèle social que voulaient les libérateurs, issu de la fin de la guerre et des Trente Glorieuses.

Il interroge alors les intervenants : ***Est-ce que ce constat, tous, dans vos domaines spécifiques de compétences, vous le partagez ? Est-ce que vous dites que nous sommes, dans la situation présente, dans une situation sociale préoccupante?***

L. Mauduit demande à Pierre Concialdi de décrire ce qu'est l'état de smicard. ***Est-ce que le SMIC protège contre la pauvreté ? En quoi, dans notre modèle social, malgré ces filets de sécurité que sont le SMIC et le RSA, le phénomène de pauvreté avance ?***

En deux mots, oui, il me semble clair qu'on est depuis pas mal de temps dans une période de « détricotage » des droits sociaux, et qu'effectivement, ce qui se passe pour le SMIC, mais aussi d'autres dispositifs de protection sociale, illustre malheureusement assez bien cette entreprise. On peut retrouver certains éléments de ce débat, notamment dans toute l'idéologie sur l'incitation au travail.

Même si nous sommes à la table ronde qui s'intéresse à la dimension sociale du salaire minimum, il faut d'abord rappeler que les dimensions économiques et sociales sont toujours imbriquées. Ceci dit, je voudrais, pour commencer, essayer de poser quelques repères, parce que je pense

[5] Alain Supiot, spécialiste en droit du travail, est Professeur au collège de France.

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

qu'on en manque dans ce débat sur le RSA et le SMIC. C'était aussi, je pense, une des questions à l'origine de ce colloque. Ce matin, on a beaucoup parlé du SMIC en insistant sur le fait qu'il était d'un niveau élevé en pourcentage du salaire médian. Je pense que les choses ne sont pas aussi simples que cela. Je ne sais pas si le SMIC est d'un niveau élevé ou pas, mais je vais vous donner des repères qui permettront à chacun de se faire une opinion sur le sujet et aussi sur le RSA.

Je vais commencer par quelques éléments un peu techniques pour expliquer par rapport à quels repères on peut évaluer le niveau de vie procuré tant par le RSA que par le SMIC. On a l'habitude en France, depuis pas si longtemps que cela puisque cela fait une vingtaine d'années que l'INSEE publie les seuils de pauvreté, d'utiliser les seuils de pauvreté publiés par l'INSEE. Aujourd'hui, ce seuil est de l'ordre de 1 000 euros pour un célibataire. C'est évidemment plus pour un couple avec des enfants.

"On n'a pas une vraie image de ce qu'est le niveau de vie à travers ces enquêtes ..."

On peut faire deux critiques à cet indicateur. La première, c'est que c'est un seuil qui ressort de données d'enquête et que si on prend simplement les données macro économiques, celles de la comptabilité nationale, on arrive à un niveau de vie qui est supérieur de 20 à 25%, ce qui rehausserait d'autant le seuil de pauvreté puisque ce dernier est calculé comme un certain pourcentage du niveau de vie médian (60% généralement). Le seuil utilisé par l'INSEE est utile pour caractériser et dénombrer les populations pauvres, parce qu'il faut avoir un seuil cohérent avec les données d'enquête. Cependant, la réalité des niveaux de vie est bien différente, pour diverses raisons, notamment le fait qu'un certain nombre de revenus, malgré les progrès de la statistique publique, notamment les revenus de la propriété, sont très sous-estimés dans les enquêtes. Ainsi, on n'a pas une vraie image de ce qu'est le niveau de vie à travers ces enquêtes, et quand on prend un pourcentage conventionnel qui est en général 60% de ce seuil de niveau de vie médian, on arrive à 1 000 euros à travers les données d'enquête, mais à 1 200 ou 1 250 euros en prenant en compte les revenus sous-estimés dans ces enquêtes. La différence est considérable.

Deuxième critique, ce pourcentage est conventionnel.

Philippe Askenazy ce matin a fait référence aux travaux de chercheurs britanniques sur le « living wage ». Ces travaux se fondent sur des budgets de référence. Il s'agit de réunir pendant un processus assez long des personnes et de les faire discuter pour savoir quels sont les biens et services nécessaires au minimum aujourd'hui pour avoir un niveau de vie décent. Au terme de ce processus, quand on valorise ce panier de biens et services, on aboutit à des revenus bien supérieurs au seuil usuel de pauvreté.

Ceci pour dire que, si on peut prendre comme borne minimum le seuil de pauvreté établi par l'INSEE, on peut très facilement admettre que

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

c'est vraiment un minimum ; on est sans doute autour de 1 200 et 1 250 euros.

Laurent Mauduit estime que le seuil de pauvreté, ce sont les économistes au plan national qui ont déterminé le mode de calcul pour le fixer.

Pierre Concialdi répond négativement. Les économistes ont dit : on prend la médiane et on prend 60% ; on pourrait prendre 50%.
Mais cette médiane est sous-estimée par rapport à la réalité du niveau de vie.
Et quand on pose la question aux gens, ils répondent bien supérieurement à cela. C'est ce que montre l'étude britannique et il se trouve que l'ONPES a fait un travail de même nature pour la France, et on aboutit à des ordres de grandeur à peu près comparables.
Ma fourchette de référence, ce ne sera pas seulement 1 000 euros mais entre 1 000 et 1 200 ou 1 250 euros.
J'en viens à des éléments plus significatifs. Comment situer le RSA par rapport à cela ?

Le RSA est très inférieur à ces seuils, disons de 40% suivant les références. On peut dire que le RSA est un seuil d'extrême pauvreté.
Et c'est vrai par rapport aux références que je viens d'indiquer, mais aussi en comparaison internationale. Un chercheur de l'IRES a participé à des travaux comparatifs internationaux sur cette question, pour essayer de comparer le niveau de vie avec des revenus d'assistance dans différents pays. La France est le pays où, quand on rend les choses comparables, le niveau de vie des personnes en assistance est le plus faible, inférieur de 15, 20 ou 25% selon les situations considérées.
On a en France un revenu minimum garanti qui est vraiment extrêmement faible, et, il faut le rappeler aussi, qui est aussi très limité dans son champ d'application puisque, même si on a étendu le droit au RSA aux moins de 25 ans, les conditions d'octroi de ce minimum sont tellement restrictives pour ces jeunes, qu'ils n'y ont quasiment pas accès, contrairement à bien d'autres pays.
Donc premier constat : un seuil d'extrême pauvreté extrêmement réduit dans son accès aux populations.
La conséquence, et c'était la logique du RSA, c'est qu'il faut absolument travailler si on veut sortir de la pauvreté.

Comment se situe le SMIC par rapport à cela ?

On peut prendre deux cas types : le célibataire et un couple avec deux enfants. Le célibataire au SMIC a aujourd'hui environ un peu moins de 1 200 euros de revenu disponible, quand on tient compte des aides au logement et du système de transfert. Si le on compare au seuil de référence évoqué en premier lieu, on pourrait dire qu'il est à la limite de la pauvreté. Ce célibataire n'est pas pauvre si on prend le seuil calculé par l'INSEE à partir des données d'enquête. Mais il serait pauvre si l'on prenait un seuil plus réaliste et qui correspondrait plus à ce que les gens expriment comme étant le niveau nécessaire pour vivre.
Et c'est encore plus vrai si on prend le cas d'un couple avec deux adolescents où, là, on ne sort pas de la zone de pauvreté, même avec 2 SMIC à temps plein. Pour en sortir à peu près, il faudrait avoir au moins 2 SMIC et demi.

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

J'entends souvent dire que le SMIC ne permet pas de lutter contre la pauvreté, car celle-ci serait principalement liée au chômage et au sous-emploi. Il est évident que le chômage et le sous-emploi rendent la situation encore bien plus difficile. Mais il est clair aussi et que, même avec deux salaires à temps plein, une famille avec deux enfants ne sort pas de la pauvreté. Ce qui montre que le SMIC n'est pas d'un niveau suffisamment élevé pour atteindre cet objectif.

Voilà pour cadrer un peu les choses sur les niveaux que procurent actuellement notre dispositif de RSA et le SMIC.

"Depuis une trentaine d'années, il y a une résurgence de cette idée assez ancienne selon laquelle il faudrait faire la part, parmi les pauvres, de ceux qui sont méritants ou pas ..."

Maintenant, que peut-on dire sur les évolutions ? Cela renvoie au débat sur la question de l'incitation au travail, etc. Depuis une trentaine d'années, il y a une résurgence de cette idée assez ancienne selon laquelle il faudrait faire la part, parmi les pauvres, de ceux qui sont méritants ou pas.

Je me limiterai à deux constats simples. Le premier, en termes de niveau, si on prend les comparaisons internationales, la France est le pays où l'écart entre le niveau de vie au salaire minimum et le niveau de vie par rapport aux revenus d'assistance est le plus élevé. En d'autres termes, la France est le pays qui incite le plus les salariés à travailler.

Et ce qu'il est aussi intéressant de souligner et de rappeler, c'est que l'écart entre le SMIC et le RSA s'est considérablement accru depuis la création du RMI-RSA puisqu'au moment de la création du RMI, le RMI représentait 67 heures de SMIC brut. Aujourd'hui, on en est à 51 heures. Cela veut dire que l'écart s'est considérablement accru.

Que ce soit en comparaison internationale ou en regardant l'évolution de l'écart entre le SMIC et le RSA, on ne peut donc pas dire qu'il y ait un problème de désincitation au travail. Je ne sais pas si le ministre du travail va venir aujourd'hui. On se souvient tous de sa phrase sur les chômeurs qui ne recherchent pas d'emploi.

Laurent Mauduit précise qu'il avait écrit de manière plus brutale : « La chasse aux chômeurs ».

Pierre Concialdi : ce que je voudrais souligner, c'est le poids de la parole politique dans ce débat. Il y a un véritable fossé entre la réalité du comportement des chômeurs, qui dans leur immense majorité souhaitent trouver un emploi et en recherchent un, et certains discours politiques qui stigmatisent ces mêmes chômeurs au motif que certains d'entre eux ne rechercheraient pas d'emploi. Le problème est que le poids de la parole politique est bien plus lourd que celle des chercheurs, et que cette parole politique contribue à imprégner les esprits d'idées fausses. On peut véritablement parler, en ce sens, d'irresponsabilité politique. On l'observe clairement depuis la création du RMI, avec la multiplication

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

de ces « petites phrases » sur la prétendue « désincitation au travail » et, de façon concomitante, le basculement de l'opinion publique à l'égard des chômeurs.

En résumé, les Français considéraient à l'époque de la création du RMI, à la fin des années 80, que c'était un petit coup de pouce pour aider les pauvres et l'opinion publique a clairement basculé au tournant des années 1990/2000 vers l'idée que, non, ce n'était pas cela.

Je pense qu'il faut clairement s'inscrire en faux contre cette idée-là et, répétons-le, il y a des tas de travaux qui se sont intéressés aux trajectoires des RMIstes et qui montrent très bien que la première préoccupation des personnes au chômage est de reprendre un emploi, même si elles ne trouvent pas dans l'immédiat de satisfaction financière.

Je voudrais pour terminer ajouter deux commentaires.

Le premier, c'est que je pense qu'il faut resituer la question du SMIC, du salaire minimum, dans celle plus générale de l'évolution des salaires. On sait très bien qu'il y a eu une dévalorisation du travail salarié depuis 30 ans. Cela s'est traduit notamment par le fait qu'il y avait un décalage croissant entre ce qui allait aux salaires et ce qui allait aux profits. Je trouve intéressant de verser à ce débat ce que pensent les salariés eux-mêmes. Il y a eu une enquête de l'INSEE il y a quelques années où l'on demandait aux salariés quelles étaient leurs insatisfactions par rapport au travail. Le principal motif qui ressortait, c'était le salaire. Il y avait une question subsidiaire qui était : à votre avis, quel serait le salaire nécessaire pour qu'il soit suffisant. L'écart entre le salaire effectivement perçu par les salariés et le salaire considéré comme suffisant s'élevait, en moyenne, à plus de 400 euros par mois.

Tout le monde ici peut imaginer ce que cela représente par rapport au niveau de salaire actuel. Quand on multiplie cet écart moyen par le nombre de salariés, on aboutit à une estimation de ce que l'on pourrait appeler un « retard salarial » et qui est de l'ordre de 5 points de PIB, ce qui représente 100 milliards. Donc c'est tout à fait considérable.

Ce retard salarial, il faut en tenir compte, parce que quand j'entends dire et répéter que le SMIC, en pourcentage du salaire médian en France, est élevé et parmi les plus élevés de ce qu'on observe parmi les pays européens comparables. Mais comme on a développé des politiques de modération salariale qui ont tassé la hiérarchie des salaires, il y a deux façons d'interpréter ce constat. Soit le SMIC est trop élevé par rapport à la médiane des salaires, soit cette médiane s'est elle-même considérablement affaissée sous l'effet de ces politiques de « modération salariale ». Je pense que la deuxième interprétation est la plus pertinente.

Avec les politiques d'exonération de cotisations sociales sur les bas salaires, on a en effet créé des phénomènes de trappes à bas salaires. Une partie croissante des salariés se retrouve aujourd'hui dans ces zones de bas ou très bas salaires, ce qui a contribué à tirer vers le bas la moitié basse de la distribution des salaires.

Donc, je pense qu'on ne peut pas poser la question du niveau du SMIC sans reposer

2ÈME TABLE RONDE

QUELLES DIMENSIONS SOCIALES POUR LE SMIC ? QUEL IMPACT DU SMIC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

la question plus générale du niveau des salaires et de leur décrochage depuis une trentaine d'années.

Le dernier point que je voulais aborder et qui me semble aussi évident, est rarement envisagé dans le débat. Dans les dispositifs de protection sociale, il faut des minima, c'est certain, mais il faut aussi des maxima. De mon point de vue, la question du salaire minimum ne peut pas être déconnectée du salaire maximum.

Laurent Mauduit précise que c'était bien le sens de son interpellation lors de la première table ronde, parce que, dans le capitalisme rhénan, les hauts salaires n'acceptaient pas de ne pas être trop élevés pour que les salaires bas ne soient pas trop bas et on a assisté à un éclatement.

"Cela veut dire qu'on est prêt à accepter qu'un petit groupe de personnes s'accapare de l'ensemble des richesses, ce qui ne sera accepté par personne ..."

Pour Pierre Concialdi, c'est pour cette raison qu'il faut mettre ces questions en débat, parce que, sur le principe, il ne voit pas comment on peut récuser l'idée d'un salaire maximum. Si on la récuse, cela veut dire qu'on est prêt à accepter qu'un petit groupe de personnes s'accapare de l'ensemble des richesses, ce qui ne sera accepté par personne, donc il faut bien quelque part qu'il y ait un maximum. Après, il y a un vrai débat de politique, une vraie question démocratique pour voir comment fixer ce maximum. La question doit être mise en débat aussi avec la question du salaire minimum.

Je ne parle pas des revenus de la propriété qui ont explosé. Au début des années 80, les revenus de la propriété représentaient un quart de la masse des salaires nets et aujourd'hui, c'est environ la moitié.

Cela a contribué à creuser les inégalités.

On sait aussi que les très hauts salaires ont connu une croissance phénoménale entre le milieu des années 80 et le milieu des années 2000 (un point de masse salariale). Et la masse des salaires perçus par le 1% de salariés les mieux payés représente aujourd'hui environ 6,5% de la masse salariale totale. C'est-à-dire probablement plus, ou beaucoup plus que la masse salariale perçue par l'ensemble des smicards. Il y a donc un vrai enjeu dans la question du salaire maximum. ■

CLÔTURE DE LA JOURNÉE PAR

JEAN-CLAUDE MAILLY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CLÔTURE DE LA JOURNÉE PAR
JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRETAIRE GÉNÉRAL

Je veux d'abord remercier tous ceux et celles qui, depuis ce matin, ont participé à ces débats et notamment les intervenants, ainsi que celui qui a animé, Laurent Mauduit, les débats toute la journée.

Je veux également remercier le Ministre du Travail d'avoir accepté de venir, même si j'ai bien compris qu'il n'avait pas encore de mandat pour donner un coup de pouce au SMIC, mais cela viendra peut-être, on va essayer qu'il y en ait un !

Je voudrais juste rappeler quelques éléments en conclusion de cette journée de travail.

D'abord, le rôle important que nous accordons au SMIC. Cela a été évoqué dans la table ronde tout à l'heure, un intervenant disait que le SMIC avait un rôle de cohésion sociale. J'ajouterai que c'est un des éléments de la république sociale, qui est d'assurer un minimum d'égalité de droits entre l'ensemble des citoyens et l'ensemble des salariés. Cela veut dire avoir un même niveau de SMIC sur l'ensemble des territoires. Il y a eu des débats ce matin : le SMIC est-il un frein à l'emploi ou pas ? Globalement, ce débat, s'articulait entre ceux qui disaient : il n'est pas prouvé qu'il y ait un effet négatif sur l'emploi donc prudence et – je suis de ceux qui le pense – qu'améliorer le SMIC est un élément dynamique, y compris sur le plan de la consommation. On voit très bien que, dans notre pays aujourd'hui, comme dans beaucoup de pays européens, la consommation patine, 0,2 % pour le dernier chiffre en France. Il suffit d'aller dans les grands magasins pour voir qu'il y a beaucoup moins de monde que d'habitude. J'ajoute également que tout relèvement du SMIC joue un rôle dynamique sur l'ensemble des salaires. Chaque fois qu'il y a un relèvement du SMIC, cela permet d'essayer de « rebooster » les négociations sur les minima conventionnels de branche. Maintenant, avec la loi Warsmann, dans les 3 mois, il faut renégocier. Mais il manque toujours un élément de sanction parce que si, dans les 3 mois, on ne renégocie pas, il n'y a pas de sanction. Le SMIC joue aussi un rôle pour tous les salaires des agents de la fonction publique. Les gouvernements successifs sont obligés de revaloriser la catégorie C pour qu'elle ne soit pas dépassée par le niveau du SMIC. C'est donc un élément dynamique sur l'ensemble des grilles de salaires.

"Chaque fois qu'il y a un relèvement du SMIC, cela permet d'essayer de « rebooster » les négociations sur les minima conventionnels de branche ..."

Il a été rappelé tout à l'heure que, quand les Français sont interrogés sur le niveau de salaire minimum pour vivre, il est de l'ordre de 1450 euros, c'est-à-dire au-dessus de la valeur du SMIC.

Cela m'amène au deuxième point que je voulais rappeler, c'est une des revendications de Force Ouvrière qui n'est pas nouvelle mais que nous continuons à porter, c'est que nous atteignions une valeur du SMIC égale à 80% du salaire médian. Comme le disait un économiste tout à l'heure, si la médiane des sa-

CLÔTURE DE LA JOURNÉE PAR
JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRETAIRE GÉNÉRAL

laires diminue, cela peut nous faire arriver au taux plus rapidement. Mais ce n'est pas cela l'objet. D'ailleurs, si j'ai bien compris, nous étions au niveau de 60% en France, cela a tendance à diminuer ces dernières années. Il y a un objectif des syndicats au niveau européen, c'est que le minimum soit de 60% dans tous les pays européens. Qu'il y ait un SMIC à 60% du salaire médian dans tous les pays européens et le fait que de plus en plus de pays européens aient recours à un SMIC quel que soit le mode de calcul, est un élément important. Vous citiez l'Allemagne tout à l'heure, même si ce sont des conditions différentes. On rappelait tout à l'heure, dans le cadre du débat, que nos camarades allemands du DGB qui refusaient l'existence d'un SMIC considérant que cela devait relever de la liberté de la négociation ont été conduits à demander un SMIC parce que le libéralisme économique conduisait à ce qu'il n'y ait plus de salaire minimum dans beaucoup de branches. Et cela a donné lieu à toutes les dérives, entre autres sur le détachement.

Troisième point, c'est rappeler, mais c'est dans le rapport des experts sur le SMIC qui nous a été remis vendredi dernier, qu'entre 2003 et du 2011, soit 8 ans, 26% des salariés ont vu leur rémunération globale diminuer, cela veut dire les heures supplémentaires et les primes, pas le SMIC en tant que tel, mais 26% des salariés français ont vu leur rémunération globale diminuer, ce qui est un élément important.

Et on arrive aujourd'hui dans une situation complexe où, pour caricaturer, toute augmentation du SMIC coûte cher au budget de l'Etat compte tenu des exonérations qui sont attachées au SMIC, de l'ordre de 20 milliards d'euros. Cela lui donne un rôle de trappe à bas salaire. Un débat va être ouvert dans le cadre du comité de suivi des aides publiques au-delà du CICE sur, y compris les exonérations de cotisations, mais nous pensons que ce système est à revoir.

Cela a été rappelé lors de la table ronde, on ne peut pas déconnecter les questions économiques des questions sociales et la question de la politique économique est effectivement une question clé, y compris le débat en matière de politique économique.

Je vous accorde que certains économistes sollicités ont eu peur de discuter avec les économistes qui sont intervenus aujourd'hui puisqu'ils se sont récusés. Comme quoi c'est assez difficile quand on est social libéral ou libéral tout court de discuter avec des économistes de tendance keynésienne.

Je ne vais apprendre à personne, militants ou ministre, que nous considérons qu'on est dans une logique de rigueur ou d'austérité. Vous connaissez les uns et les autres les positions de Force Ouvrière y compris sur le pacte de responsabilité. Notre opposition est due au fait que les 41 milliards plus les 5 milliards pour les ménages vont de pair avec les 50 milliards d'euros de réduction des dépenses économiques et sociales et nous considérons, au même titre que certains économistes, que cela joue un rôle récessif, au moins à court terme, sur la situation économique. En même temps, tout le débat sur la nature de la politique économique est aussi lié au SMIC, non pas à son existence, mais à son évolution.

CLÔTURE DE LA JOURNÉE PAR
JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRETAIRE GÉNÉRAL

Au niveau européen, nous pensons avec les autres syndicats européens qu'il faut un plan de relance sur les infrastructures et les investissements publics de l'ordre de 260 milliards d'euros par an sur 10 ans.

On est plus exigeant que M. Juncker.

Et je voudrais terminer sur quatre points, mais vous avez répondu par avance, en disant que, bien entendu, nous sommes et vous l'avez rappelé contre tout sous-SMIC d'une manière ou d'une autre. Mon prédécesseur disait : il y a 3 dossiers tabous dans le pays, non pas qu'on ne puisse pas en discuter, mais qui sont potentiellement explosifs : le SMIC, la protection sociale collective et la laïcité, et sur ces différents points, on a toujours vu que quand un gouvernement voulait toucher au SMIC, à juste titre, il y a toujours eu des réactions. Et c'est le cas y compris sur les dernières propositions du président du MEDEF quand il veut un sous-SMIC complété par l'État. Cela n'est bien entendu pas acceptable.

Question d'opportunité, nous lisons tous dans la presse la sortie future d'un rapport franco-allemand dont nous n'avons pas le contenu, mais, pour FO, il n'est pas envisageable de geler ou modérer les salaires. Certains journalistes m'ont interrogé ce matin en me disant : est-ce que vous avez entendu parler de ce que le gouvernement pourrait dire aux organisations syndicales, à savoir : vous devez être modéré dans vos demandes salariales ? J'ai dit non, je n'ai pas entendu cela, mais je n'imagine pas un seul instant que le gouvernement fasse cela, c'est évident. Sinon, la réponse fuserait aussi rapidement.

Dernier point, nous sommes aussi inquiets des conséquences éventuelles de la réforme territoriale sur le SMIC, en fonction des pouvoirs qui pourraient être accordés demain aux grandes régions, mais aussi parce qu'ici ou là, des voix se sont élevées – ce fut le cas au moment du référendum en Alsace – tous partis confondus, disant : à partir du moment où nous sommes confrontés à la compétitivité des Suisses et des Allemands, il faut nous laisser des marges de manœuvre pour adapter le code du travail ou le SMIC.

Je ne voudrais pas qu'il y ait des adaptations possibles qui briseraient cette notion de république sociale. Mais j'ai cru comprendre que le ministre du travail n'était pas non plus pour une régionalisation du SMIC. Donc si le débat vient, je pense que nous aurons un allié au sein du gouvernement. C'est un élément qui m'apparaît positif.

Dernier point, le SMIC devra être revalorisé normalement au 1er janvier. Je rappelle que le passage de juillet à janvier, on le doit à FO. C'est nous qui avions expliqué en son temps qu'il fallait plus de temps aux négociations de branche, parce que, quand c'était le 1er juillet, les patrons prenaient prétexte que c'était les vacances puis la rentrée, donc on commençait à négocier en octobre. Mais y compris s'il y a officiellement une inflation plus faible, cela pourrait justifier un petit coup de pouce au SMIC, signe positif pour le social, l'économie et les salaires.

Je vous remercie.

Le colloque est clos à 16 h 37.

INTERVENTION DE

FRANÇOIS REBSAMEN,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

INTERVENTION DE
FRANÇOIS REBSAMEN,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Bonjour à toutes et à tous. Merci de m'avoir convié. Je vais essayer de répondre un peu à l'interpellation républicaine et dans le cadre du débat républicain, c'est bien la moindre des choses qu'il y ait des échanges de positions.

On m'a demandé d'intervenir sur le SMIC. Quelle était ma position ? Je vais la donner. Ce sera donc celle du gouvernement.

Mais avant, sur l'absence de débat public et sur le fait qu'il n'y aurait qu'une seule politique économique possible, je m'élève en faux contre cela. Il n'y a pas une seule politique économique possible. On peut considérer qu'il y a d'autres politiques économiques.

Après, le choix qui est fait, est fait, mais il y a d'autres politiques économiques possibles.

La défaite de 40, puisque c'est de celle-là dont vous parliez, c'est très bien de citer Marc Bloch, je suis tout à fait au clair avec ces citations, pour la droite, c'est le Front populaire l'échec de 40 et on a mis 20 ans à remonter dans l'opinion publique l'idée que la défaite de 40 n'était pas due au Front populaire. Et il y a une dizaine d'années, des arguments comme cela étaient encore avancés, sur l'absence de politique militaire. Et il y a ceux qui me disent : vous remettez en cause les acquis du programme national de la Résistance. J'entends cela aussi. Je leur dis : est-ce que vous connaissez le programme national de la Résistance ? Je réponds cela quand même parce que cela mérite d'être regardé. La retraite était à 65 ans et les seuils, c'était à 100 et pas à 50. C'est un ministre socialiste après qui a mis le seuil à 50.

Donc, il faut relativiser.

Sur les politiques économiques, il y en a plusieurs possibles, c'est vrai.

Celle que nous menons est difficile, elle est sur un chemin de crête, mais cela mérite un débat public. Je suis tout à fait d'accord avec l'idée du débat public.

La relance, quand on a un outil économique dégradé comme celui que nous avons, avec des entreprises qui ont perdu de la compétitivité, ce n'est pas un gros mot, il y a ici des syndicalistes avertis, ils savent ce qu'est une entreprise qui se développe, une entreprise qui est compétitive et une entreprise qui n'investit pas, qui perd sa compétitivité. On a fait cela en 81, on a relancé cela, pour avoir relancé, on a relancé, et en 83, c'était la rigueur et on n'avait plus le droit de quitter le pays pour aller passer des vacances ailleurs.

Donc, oui, on peut dire : il faut relancer le SMIC, vous avez eu sûrement ce débat et c'est normal de l'avoir. On l'a eu nous-mêmes au sein du Parti socialiste, ce que vous disiez ici est juste, il y a eu un grand débat au sein du Parti socialiste pour savoir s'il fallait augmenter le SMIC et de combien. Il n'y a pas une position unanime sur cela.

"Je pense qu'en matière économique, il faut faire preuve de grand pragmatisme, cela ne veut pas dire de démanteler les acquis, mais faire preuve de pragmatisme, c'est tenir compte de la situation économique que l'on trouve ..."

INTERVENTION DE
FRANÇOIS REBSAMEN,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Je pense qu'en matière économique, il faut faire preuve de grand pragmatisme, cela ne veut pas dire de démanteler les acquis, mais faire preuve de pragmatisme, c'est tenir compte de la situation économique que l'on trouve.
Sur le SMIC lui-même, je vais reprendre le fil de ce que j'étais venu vous dire, merci de m'avoir convié, j'ai toujours envie de débattre, si vous m'invitez à d'autres tables rondes, je viendrai bien volontiers, non pas pour faire une conclusion mais donner mon point de vue, il en vaut bien d'autres avec le temps.

Je pense que la méthode que nous avons essayée de mettre en place depuis 2012, le dialogue social, c'est une méthode qui porte ses fruits. Ce n'est pas facile. Ce n'est pas ici que je vais dire le contraire, mais elle ne porte pas atteinte aux positions de chacun, elle permet ou doit permettre de confronter les points de vue pour essayer de faire avancer dans le cadre du progrès social les positions des uns et des autres.

"À cet égard, je note d'ailleurs que FO a signé certains accords et n'en a pas signé d'autres, cela prouve bien qu'il y a là un échange ..."

À cet égard, je note d'ailleurs que FO a signé certains accords et n'en a pas signé d'autres, cela prouve bien qu'il y a là un échange.
Le SMIC, le meilleur moyen de l'aborder, c'est de prendre le Code du Travail qui est tant décrié. L'article L3231-2 du code du travail dit des choses de manière tout à fait claires. Il est écrit : «Garantir aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles leur pouvoir d'achat et une participation au développement économique de la nation – ce sont des mots qu'on n'entend plus beaucoup aujourd'hui, tout en veillant à ce que sa progression n'entraîne pas de distorsion durable avec l'évolution des conditions économiques générales et des revenus». Il y a des vieilles idées qui sont toujours neuves.
Et donc, dans la crise que nous avons traversée et que nous traversons encore, la crise économique qui est pour partie liée au sous-investissement européen, la garantie de maintien du pouvoir d'achat des salariés les moins qualifiés - pas forcément mais quand même les moins qualifiés – contraste avec tous les pays qui ont connu des reculs sociaux sans précédent et donc, on peut dire que le SMIC n'est pas seulement pertinent au point de vue des principes politiques, il l'est aussi économiquement et même socialement.
Et ce n'est pas sans raison que notre pays, la France, le gouvernement, se bat pour son extension en Europe. C'est un combat politique à mener.

Je le mène, je le conduis et je continuerai de le conduire. Des avancées ont eu lieu quand même, en Grande-Bretagne en 1999 grâce aux travaillistes et en Allemagne dernièrement grâce à une sociale-démocrate, vraiment bon teint au sein du gouvernement allemand. C'est elle qui a poussé pour qu'il soit adopté.
C'est un fait important, le 3 juillet 2014, le Parlement allemand a adopté la mise en

INTERVENTION DE
FRANÇOIS REBSAMEN,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

place progressive à partir de 2015 d'un salaire minimum légal interprofessionnel de 8,5 euros. On peut dire que ce n'est pas assez, c'est un autre débat, mais le fait est.

Donc, il faut bien mesurer la rupture – et cela va m'amener à la position qu'on a – que ce choix constitue dans un pays où les salaires minima étaient jusqu'à présent déterminés de façon autonome par les partenaires sociaux via, ce qui est traditionnel, des conventions collectives. Mais ce qu'on peut voir, c'est qu'au fil du temps, dans la plupart des Länder, le taux de couverture par une convention collective des salariés a reculé. Ainsi, dans les anciens Länder, le taux de couverture par une convention collective est passé de 76% en 1998 à 60% en 2012, donc il y a un net recul. C'était plus élevé dans les Länder anciens que dans les nouveaux Länder qui sont passés de 63 à 49%. Donc quelle est la conséquence ? Elle est assez simple, des salariés sous-payés qui concurrencent à la baisse bien évidemment des industries dans une course, je ne sais pas s'il faut dire «affolante», mais oui elle peut être perçue comme telle, au moins-disant social. Et là, on a un exemple très précis qui a eu des conséquences sociales importantes en France, celui des abattoirs. Les abattoirs allemands, avec des salaires de misère, puisque les travailleurs détachés qu'on paye trois fois rien, souvent vendent leur force de travail en se mettant aux enchères dans une course au moins-disant social car il n'y a pas de salaire minimum comme chez nous.

"Ma position, c'est que l'Europe ne doit pas chercher son salut dans la mise en concurrence par des salariés en jouant les systèmes sociaux les uns contre les autres ..."

Ma position, c'est que l'Europe ne doit pas chercher son salut dans la mise en concurrence par des salariés en jouant les systèmes sociaux les uns contre les autres. L'Europe doit au contraire promouvoir, en tout cas c'est l'idée que je me fais de l'Europe, le progrès social. Au sein de l'union européenne, il ne restera plus que 6 pays qui n'ont pas de salaire minimum national. 22 sur 28 ont maintenant adopté un salaire minimum national.

Le débat que vous avez sur : faut-il relever ? De combien relève-t-on ? Faut-il aller plus loin ? Les conditions pour relever le SMIC vous les connaissez. Et si on veut aller vers une harmonisation vers le haut, les termes du débat vont se poser dans 22 pays. C'est vrai qu'il faudra encore de nombreux progrès pour qu'il y ait une sorte d'homogénéité. Ce n'est pas tout de suite que cela va se faire, mais ce qui a été réalisé n'est pas négligeable.

Certes, le SMIC, pour autant, n'évite pas toute la crise, je suppose que vous l'avez dit. Notre situation, d'ailleurs, en atteste, c'est clair, mais, là encore, c'est un élément important, il combat avec force la pauvreté et l'explosion des inégalités.

Quelques exemples que je prends souvent d'ailleurs pour défendre le SMIC en France, on lui doit beaucoup. En Allemagne, la pauvreté a augmenté 4 fois plus qu'en France. On peut dire qu'elle est trop élevée aussi

INTERVENTION DE
FRANÇOIS REBSAMEN,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

en France, je suppose qu'on le dit, c'est vrai, mais elle a augmenté 4 fois plus en Allemagne. Un travailleur sur cinq est un travailleur pauvre de l'autre côté du Rhin et le SMIC est le pivot de cette lutte contre la pauvreté, à commencer par celles des travailleurs.

Même l'OCDE, qui n'est pas un repaire de gauchistes, le confirme. Donc protéger le salaire horaire ne suffit pas quand on ne trouve pas de travail, c'est vrai, ou qu'on travaille seulement, j'en suis conscient, quelques heures par semaine. Le temps partiel est facteur de pauvreté. C'est pourquoi – et d'ailleurs c'est quelque chose qui ne passe pas très bien auprès d'un certain nombre d'entreprises –, c'est pourquoi dans la loi de sécurisation sur l'emploi, il y a un accord pour passer au temps partiel minimum de 24 heures hebdomadaires, sauf accord de branche prévoyant un seuil minimum différent. Ces négociations ont avancé, et on a également majoré les heures complémentaires de 10% dès la première heure.

La fusion qui a été évoquée par le président de la République et sur laquelle nous travaillons, PPE-RSA en une prime d'activité individualisée permettra, on verra selon quelles modalités, permettra aussi de soutenir le pouvoir d'achat de ces salariés. Mais je le dis clairement, ce ne sera pas pour se substituer aux hausses de salaire ni enfermer des salariés comme on peut le penser dans des trappes à bas salaires.

Donc, cet arsenal ne lutte pas seulement contre la pauvreté. Il empêche véritablement de chavirer dans la crise économique. Selon l'INSEE, les dépenses de protection sociale et d'assurance-chômage qu'on appelle les stabilisateurs automatiques sociaux permettent de réduire la baisse du PIB de 10% la première année et de 25% la deuxième. Notre modèle social, tout réformé qu'il doit être, tient la route.

On peut être critique, pour autant il faut être juste.

Donc, le SMIC reste un modèle d'avenir. Là-dessus les choses sont claires.

Depuis 2012, parce que nous tenions au SMIC, on a procédé à une revalorisation de 2%, après 6 années a minima c'est-à-dire uniquement prévue par les règles. Nous avons fait également évoluer les règles de revalorisation du SMIC et un groupe d'experts le suit, vous y êtes d'ailleurs pleinement associés. Et donc la garantie du pouvoir d'achat passe par l'indexation sur l'inflation. Jusqu'alors, l'indice utilisé pour le calcul de la revalorisation était celui dit des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé hors tabac.

Nous avons changé cela pour baser l'évolution du SMIC sur l'inflation constatée pour les ménages des premier et deuxième déciles de la distribution des niveaux de vie.

C'est une évolution importante parce que cet indice nouveau permet de mieux prendre en compte les dépenses contraintes qui pèsent plus lourdement sur les ménages à faible revenu que sur les autres, le logement ou même encore l'énergie même si, momentanément, il y a des baisses dans ce secteur. C'est une différence qui prend tout son sens, et avec ce nouveau critère, la revalorisation, cela ne se sait pas, sera un peu meilleure. Elle sera un peu plus significative.

Autre évolution, la référence depuis 1970 était le salaire de base ouvrier. Il ne

INTERVENTION DE
FRANÇOIS REBSAMEN,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

correspond plus à la sociologie des salariés au SMIC. Hier, c'étaient les ouvriers, la désindustrialisation a malheureusement fait son œuvre et l'industrie qui demeure en France emploie des salariés souvent fort heureusement payés au-delà du SMIC.

Donc les Smicards d'aujourd'hui sont pour beaucoup des employés. Nous prenons en compte désormais l'évolution du pouvoir d'achat, non plus des seuls ouvriers mais des ouvriers et des employés.

Et ce soutien au SMIC va au-delà des politiques économiques qui étaient menées précédemment.

"Le SMIC, là aussi, c'est comme un pilier qui est posé, c'est quelque chose qui soutient tout l'édifice social, en disant : non, aucun travail ne doit ne peut déroger au salaire minimum ..."

Pourquoi ? Parce que c'est un moyen de contenir et réduire les inégalités en bas de l'échelle de ces revenus. C'est aussi une manière de maintenir notre modèle social quand émergent de nouvelles formes d'emplois, ceux dits atypiques ou même le détachement légal des travailleurs. Le SMIC, là aussi, c'est comme un pilier qui est posé, c'est quelque chose qui soutient tout l'édifice social, en disant : non, aucun travail ne doit ne peut déroger au salaire minimum.

Là, les choses sont claires.

Et nous rappelons alors régulièrement les branches parce qu'il y a encore des branches qui ont un minima conventionnel inférieur au SMIC. Ces situations ne sont pas acceptables. Je dis souvent : je les secoue, cela fait sourire, mais je veux maintenir la pression sur ces branches afin qu'elles relèvent rapidement le niveau de ces minima.

Je souhaite que la négociation soit vivante et j'y veillerai.

Défendre le SMIC, si on essaie de dire les choses simplement, c'est une façon de donner de la valeur au travail. On parle beaucoup de la valeur travail, je préfère qu'on parle de la valeur du travail. C'est peut-être mes antécédents qui me font dire cela. Donc, le SMIC reconnaît la valeur du travail ; ce dernier point est essentiel et les efforts du gouvernement vont dans ce sens.

Je ne sais pas si vous l'avez évoqué, mais comme Jean-Claude Mailly va parler derrière moi, je vais lui répondre à l'avance : pourquoi après une telle défense du SMIC, ne pas plaider pour un coup de pouce ? C'est sûrement le débat qui a eu lieu à la table ronde.

Dans le SMIC, il y a comme un engagement national. Quand la croissance revient, le SMIC doit augmenter plus largement. Quand elle n'est pas là, je le dis comme je le pense, le coup de pouce n'est pas toujours la bonne solution. L'objectif prioritaire, c'est l'emploi et l'investissement et les salaires découlent du démarrage des deux premiers, tandis que la prime d'activité soutiendra le pouvoir d'achat à court terme.

Bien sûr et heureusement, il y a des négociations qui se passent, des négociations dans les branches et dans les entreprises, et le SMIC progresse selon des règles que j'ai rappelées, chaque année. Mais nous avons un défi pour redresser notre pays,

INTERVENTION DE
FRANÇOIS REBSAMEN,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

c'est de rétablir la compétitivité de nos entreprises.

Et donc le SMIC, c'est un choix de société et son impact sur l'emploi n'est pas nul quand la concurrence n'est fondée que sur les prix. Je me permets de le dire comme cela. Le gouvernement l'assume avec le pacte de responsabilité et de solidarité, mais il ne vous a pas échappé que si nous diminuons les cotisations sociales employeur sans réduire les coûts, nous ne transigeons pas pour autant avec le SMIC. Et je rejette tout SMIC qui deviendrait catégoriel ou dérogatoire, c'est un autre sujet. Il faut le dire clairement. C'est un rejet. On a connu des tentatives dans l'histoire sociale de notre pays, en général assez malheureuses pour ceux qui les ont portées.

J'ai quelques souvenirs de cela, le sous-SMIC pour les jeunes, ou les demandeurs d'emploi de longue durée. Je ne suis pas non plus d'ailleurs pour un SMIC comme cela existait en Allemagne d'une certaine manière à travers les négociations collectives, qui serait différent d'une région à une autre, parce que cela peut venir dans les têtes de quelques-uns, sait-on jamais. Il faut faire attention à cela, je ne crois pas que ce soit opérationnel. Je ne crois pas que ce soit conforme à l'engagement que nous avons pris. Le SMIC est un outil national de solidarité et il doit rester le même sur l'ensemble du territoire national.

On peut poser la question : pourquoi les jeunes devraient-ils être rémunérés moins que les autres ? C'est normal, quand un jeune apprend son métier par exemple, c'est vrai, mais cela existe, c'est l'apprentissage. A ce moment-là, on est dans une période d'apprentissage du métier, on n'est pas dans une période de métier plein et entier. Je souhaite d'ailleurs qu'on arrive à développer un peu plus l'apprentissage. Mais pour qu'un jeune puisse pleinement jouer son rôle, tenir sa place dans la vie active, il y a un slogan : à travail égal, salaire égal. Il faut le rappeler.

Je crois d'ailleurs que, dans une grande majorité, la société française ne veut pas de solutions inégalitaires et j'ai rappelé ce qui s'était passé dernièrement sur ces tentatives-là. Elles n'étaient pas toutes de mauvaise foi au départ. Tout le monde n'a pas toujours la volonté de porter atteinte à des acquis sociaux quand ils font des propositions, mais quand on n'est pas droit dans ses bottes, parfois cela finit mal. Comme quoi les temps changent très vite.

En outre, l'efficacité économique de ce type de solution n'est pas démontrée. Au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, le taux de chômage des jeunes, où ils ont des différences de rémunération, est deux fois plus élevé que l'ensemble de la population et ici, avec les emplois d'avenir, on est arrivé, modestement, pas suffisamment j'en conviens, à stabiliser et à faire reculer le chômage des jeunes.

La problématique est la même pour les demandeurs d'emplois de longue durée. Demander de choisir entre un emploi ou un salaire n'est pas quelque chose d'acceptable. Doit-on considérer que les inégalités en bas de l'échelle des revenus sont plus ou moins supportables que les inégalités d'accès à

INTERVENTION DE

FRANÇOIS REBSAMEN,

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

l'emploi ? Je réponds non. C'est pourquoi nous traitons à la fois des inégalités des salaires et d'accès à l'emploi avec les outils de la politique de l'emploi que vous connaissez, les emplois d'avenir, les contrats de génération qui ne portent pas aussi fort et aussi loin que nous le sous souhaiterions mais on ne baisse pas la garde pour autant, la concertation sur les chômeurs de longue durée et des dispositifs de soutien à l'embauche, sans oublier l'apprentissage dont j'ai parlé, pour les plus jeunes.

"Plus il y a d'opinions qui peuvent s'exprimer, différentes de ce qu'on appelle l'idéologie dominante qui se répand, mieux ce sera parce qu'aux défaites idéologiques succèdent les défaites politiques ..."

Voilà ce que je voulais vous dire après les tables rondes que vous avez eues. Il faut tenir les deux ensembles. C'est en tous les cas le sens de la prime d'activité, avec le soutien des salaires et rendre l'emploi davantage incitatif. Mais je voudrais vous dire en conclusion de ce rapide propos que je suis prêt à participer à tous les débats publics et c'est vrai que notre pays en a besoin. Ce serait d'ailleurs très bien. Plus il y a d'opinions qui peuvent s'exprimer, différentes de ce qu'on appelle l'idéologie dominante qui se répand, mieux ce sera parce qu'aux défaites idéologiques succèdent les défaites politiques. ■

(Applaudissements).

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE
Secteur Négociations Collectives
141 avenue du Maine – 75680 PARIS cedex 14
Tél. : 01 40 52 84 17 / marie-alice.medeuf@force-ouvriere.fr
www.force-ouvriere.fr